Les déchets en Guadeloupe : constats et perspectives

ROBIN DES BOIS

Robin des Bois
Avril 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION …… 4

I - LA COLLECTE SELECTIVE …… 5
A- Les déchetteries …… 5
1) Saint-François …… 5
2) Capesterre-Belle-Eau …… 7
3) Les autres déchetteries …… 8
B- La collecte sélective hors déchetterie …… 10

II- LA VALORISATION …… 12
A- Déchets ménagers et Déchets Industriels Banals …… 12
B- Les déchets verts …… 13
C- Les déchets du BTP …… 15
D- Les métaux …… 16
1) Les Véhicules Hors d'Usage – VHU …… 16
2) Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques – DEEE …. 18
3) L'expédition des métaux valorisables …… 18

III- LES SITES DE STOCKAGE EN FONCTIONNEMENT OFFICIEL …… 20
A – La Gabarre …… 20
1) Historique et emprise …… 20
2) L'exploitation en cours …… 22
a- Entre gestion et indigestion …… 22
b- Les chiffonniers …… 25
c- La zone équarrissage et jus d'abattoir …… 26
d- Les chiens …… 27
3) Impacts sur l'Homme et l'environnement …… 29
a- Impacts sur les populations riveraines …… 29
b- Impacts sur l'environnement …… 30
4) Les réhabilitations …… 32
a- Les premiers travaux en vue d'une réhabilitation …… 32
b- Le projet de réhabilitation en cours …… 32
5) Le projet Gabar'Belle et son incinérateur …… 35
B- Sainte-Rose …… 39
1) Historique et emprise …… 39
2) L'exploitation en cours …… 40
3) La plate-forme de tri …… 43
4) Impacts sur l'environnement …… 44

IV- LES DECHARGES FERMEES OU THEORIQUEMENT FERMEES …… 45
A- Grande-Terre …… 46
1) Saint-François …… 46
2) Petit-Canal …… 49
3) Sainte-Anne …… 51
4) Le Moule …… 53
5) Anse-Bertrand 56

6) Port-Louis 60
7) Morne-à-l'Eau 62
B- Basse-Terre 62
1) Baillif 62
2) Bouillante 65
3) Capesterre-Belle-Eau 67
C- Les îles 67
1) Marie-Galante 68
2) La Désirade 68
3) Les Saintes 69
4) Le transfert maritime des déchets des îles vers la Gabarre 69
D- Les autres sites d'enfouissement 70

V- LES DECHETS DANGEREUX 73
A- Les déchets d'hydrocarbures 73
B- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DASRI 75
C- Les déchets agricoles 76
D- Les PCB 77
E- Les autres déchets dangereux 77
F- L'expédition des déchets dangereux 77

CARTE L'enquête de Robin des Bois 78

CONCLUSION 79

SOURCES 81

REMERCIEMENT 85

ENCADRES
1 Les macrodéchets et les déchets dans les ports 11
2 Ecodec 12
3 Caribéenne de Recyclage 12
4 Que devient le verre collecté ? 13
5 Sita Verde 14
6 Antilles Environnement Recyclage 16
7 Société Nouvelle de Récupération 17
8 L'affaire Procidex 26
9 Les bons plans d'Urbaser et Valorga 37
10 Les déchets post-catastrophe 72
11 Sarp Caraïbes 74
12 Le scandale Igetherm 75

INTRODUCTION

Les îles et les archipels sont confrontés à des difficultés multiples pour accéder à une bonne gestion des déchets produits par les résidents, les touristes, les activités agricoles, artisanales, industrielles et commerciales. Les réseaux routiers sont le plus souvent inadaptés à une circulation intense des camions. Les volumes de déchets ne sont pas toujours suffisants pour justifier l'implantation de filières locales, les équipements pour le tri, le stockage ou le traitement ne sont pas immédiatement disponibles sur place et nécessitent des investissements planifiés et importants. En l'absence d'une filière complète de recyclage et de réemploi, les matières valorisables triées doivent être transférées hors du territoire.

En Guadeloupe, Robin des Bois a rencontré des acteurs du domaine des déchets en février 2011[1] et réalisé une enquête de terrain qui ne prétend pas être exhaustive, ni dupliquer la planification régionale et départementale ou se substituer au travail des associations guadeloupéennes. L'objectif de ce rapport est de dresser un panorama de la situation avec le regard extérieur d'une association de protection de l'Homme et de l'environnement et de se mettre en perspective avec les engagements pris au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. L'Etat s'est en effet engagé à effectuer un effort de solidarité nationale envers les collectivités territoriales d'Outre-Mer pour en faire les vitrines du développement durable. Plus spécifiquement, l'engagement n°175 prévoit de parvenir à l'horizon 2020 à une gestion exemplaire des déchets Outre-Mer.

Les déchets guadeloupéens provenant de biens très majoritairement importés sont les mêmes que ceux de toutes les sociétés de consommation. Les seuls particularismes sont dus à l'activité agricole qui est en recul et à l'humidité ambiante qui à la fois entraîne la dégradation plus rapide des matières organiques et le vieillissement accéléré de certains équipements. Les données disponibles sur les volumes d'Ordures Ménagères, de Déchets Industriels Banals, de déchets dangereux sont floues et manquent de fiabilité. En ce qui concerne les Ordures Ménagères, la production serait légèrement inférieure à la moyenne nationale (357 kg/an/habitant contre 391 kg au niveau national). Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés fait état d'un gisement d'Ordures Ménagères compris entre 158.850 et 181.200 tonnes/an et d'un gisement de Déchets Industriels Banals compris entre 236.700 et 306.000 tonnes/an.

Beaucoup a été dit et écrit sur les déchets en Guadeloupe et la situation s'est récemment améliorée. La gestion dans la ravine, c'est-à-dire le déversement dans la rivière, est en recul, de même que l'incinération « maison » au fond du jardin. Mais en Guadeloupe comme partout ailleurs, le déchet emprunte préférentiellement le chemin où il y a le moins de contraintes administratives et de frais.

Le département de la Guadeloupe a une superficie de 1.702 km² et s'étend sur Basse-Terre, Grande-Terre et les îles de Marie-Galante, des Saintes et de La Désirade. La population au 1er janvier 2010 est de 407.205 habitants. La capacité hôtelière est d'environ 4.600 chambres avec près d'un million de nuitées comptabilisées en 2010.

Avertissement. Certaines photos à l'intérieur de ce rapport pourraient être interprétées comme une charge à l'égard de l'archipel de la Guadeloupe. Il n'en est rien. Des reportages sur le même sujet fournissent dans l'hexagone et ailleurs des preuves accablantes d'une mauvaise gestion des déchets.

[1] La liste des personnes rencontrées est disponible à la fin de ce rapport

I – LA COLLECTE SELECTIVE

Il y a un déficit de collecte sélective en Guadeloupe. Le retard s'explique par la mise en place récente des équipements que ce soient des Bornes d'Apport Volontaire, des bacs de collecte en porte-à-porte, des déchetteries ou des bennes et compacteurs chez les professionnels. Les communes ou communautés de communes s'engageant dans le tri sélectif peuvent bénéficier d'aides financières (Feder, Etat, Ademe, Région et Eco-emballage). Progressivement le taux de collecte s'améliore.

A- Les déchetteries

Approuvé en 1997, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés -PDEDMA- prévoyait la mise en place de 26 déchetteries dans l'île et l'archipel. Le Plan de 2008 a complété cet objectif en le fixant à 30 sites. La première déchetterie a été ouverte au Moule en 1998. Aujourd'hui, il y a seulement 6 sites en fonctionnement. Deux projets sont avancés à la Désirade et à Sainte-Rose. Nous avons visité les déchetteries de Saint-François et de Capesterre-Belle-Eau.

1) Saint-François

La déchetterie a été ouverte fin 2009 sur une partie de l'ancienne décharge d'où les déchets ont été excavés. Elle est remarquablement bien tenue par quatre employés qui travaillent par équipe de deux. Fait important qui concourt à la maîtrise des dépôts sauvages : elle est ouverte tous les jours, y compris le dimanche. Les professionnels peuvent s'y rendre sous réserve de s'être fait connaître auprès de la mairie et dans certaines limites de fréquence et de volume. La signalisation sur le site est claire et propre. Seul le manque de place pénalise l'exploitation, ce dont les services techniques sont conscients. Un dossier d'extension est en cours de montage pour la construction de stockages couverts pour les déchets dangereux comme les piles et les batteries, pour les stockages en plein air des bennes dont les rotations ne sont pas toujours adaptables aux besoins et pour l'installation d'un local technique et d'un bureau.

Filtres à huile et piles

Batteries

Nous avons vu des bennes entières de bouteilles plastiques vides homogènes, recouvertes de filets pour éviter les envols et des casiers de bouchons sont triés à part. Une gestion exemplaire. Le verre est également collecté.

Intérieur d'une benne de bouteilles plastiques homogènes

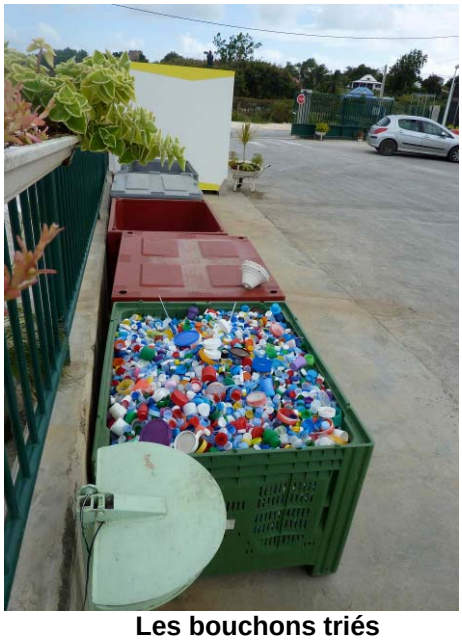

Les bouchons triés

Le site est équipé d'une armoire à Déchets Dangereux des Ménages fonctionnelle et abritée et d'une borne de collecte automatisée des déchets d'activité de soins.

Armoire pour DMS (solvants, phytosanitaires …)

Borne pour déchets d'activité de soins

Nous n'avons pas visité toutes les déchetteries de Guadeloupe mais celle de Saint-François est particulièrement incitative au tri grâce aux équipements mis à disposition, à leur modernité et au travail des équipes.

2) Capesterre-Belle-Eau

Les historiques de la décharge, du quai de transfert et de la déchetterie de Capesterre-Belle-Eau se confondent, le quai de transfert et la déchetterie étant un temps devenus décharge. En 2010, des travaux ont été entrepris pour réhabiliter le site. Des déchets ont été excavés et évacués vers les nouvelles alvéoles du centre de stockage de Sainte-Rose et chez AER.

La déchetterie toujours en place est ouverte en semaine et le samedi matin. Elle dispose de bennes, casiers et conteneurs standard. Comme à Saint-François, les rotations pour l'enlèvement des déchets ne sont pas toujours suffisantes ; les batteries s'accumulent et les équipements électriques colonisent les voies de circulation.

Le stockage débordant de batteries

A l'entrée du site, les particuliers n'hésitent pas à déposer leurs batteries hors des heures d'ouverture

Petits équipements électriques triés mais stockés au sol faute de contenants adaptés

Gros éléctroménagers au sol ; les bennes à droite en sont déjà pleines

Le site n'est pas branché au réseau électrique

La signalisation ancienne ne correspond plus à l'organisation du site

Le site n'est pas gardienné hors des heures d'ouverture et les intrusions par des récupérateurs sont fréquentes la nuit et le week-end. Elles compliquent le travail des opérateurs. Les feux volontaires mettent en danger le milieu environnant. En dépit des équipements sommaires, le personnel prend à coeur l'accueil et le conseil du public et regrette les trop fréquents dépôts de déchets verts en mélange avec des encombrants et les déversements à l'extérieur du site.

Trou de passage de récupérateurs informels vers la déchetterie

Dépôt à l'extérieur du site

3) Les autres déchetteries

La déchetterie du Moule est implantée au lieu-dit Caillebot en bordure de la D522. Au début de son activité en 1998, elle comportait aussi une plate-forme de compostage des déchets verts pour les particuliers. Après broyage et maturation sur andins, le compost était récupéré gratuitement. Aucun affichage sur les modalités de fonctionnement n'est disponible à l'entrée et la signalisation à l'intérieur manque de visibilité et de cohérence.

« Ferraille »

« Bouteilles plastique »

La déchetterie de Petit-Pérou aux Abymes a été ouverte en 2001. Implantée sur 3.000 m2 à l'entrée de la zone artisanale Dugazon, c'est la plus grande de Guadeloupe.
A l'entrée de la décharge de la Gabarre, la déchetterie Edouard Bénito-Espinal a ouvert en 2003 sur 2.500 m2. Du «pneusol » a été mis en oeuvre pour les fondations ; 500 t de pneus poids lourds ont ainsi été réutilisées. Dans son rapport de juillet 2010, la Cour des Comptes indique que l'essentiel des déchets apportés à la déchetterie de la Gabarre est reversé dans la décharge attenante dont l'Arrêté Préfectoral interdit pourtant cette pratique.
La déchetterie de Deshaies a ouvert en octobre 2009.

Perspectives et recommandations pour les déchetteries

- Parallèlement à la mise en place des nouvelles déchetteries, une remise aux normes des équipements et de la signalisation des sites les plus anciens doit être programmée, tant dans un objectif de protection de l'environnement que de conditions de travail des opérateurs.

- Une déchetterie fermée le dimanche, ce sont des dépôts sauvages à ramasser le lundi matin devant les portes ; les équipes doivent être renforcées le cas échéant pour que les plages horaires d'ouverture soient plus vastes.

- Des rencontres entre les opérateurs au niveau du département leur permettraient d'échanger sur leurs métiers et leurs retours d'expérience et de préparer les emplois futurs dans la perspective de l'ouverture de nouveaux sites.

- Conformément au PDEDMA, étudier la mise en place d'une déchetterie mobile transportable par voie maritime pour les îles.

B- La collecte sélective hors déchetterie.

La collecte des déchets ménagers recyclables a débuté en 2005 par la mise en place de points d'apports volontaires du verre et des emballages (plastiques, conserves, cannettes, cartons, papiers) à Baie-Mahault, au Moule, aux Saintes et à La Désirade. A partir de 2009, les communes des Abymes, Port-Louis, Morne-à-l'Eau, Petit Bourg, Goyave, Anse-Bertrand et Pointe-à-Pitre se sont également équipées de bornes. Le réseau s'étend progressivement (Saint-François…)

Encore peu de communes pratiquent la collecte en porte-à-porte. Elle a par exemple été mise en place par la communauté de communes du Nord Basse-Terre en 2010 en plus de la collecte sélective par Bornes d'Apport Volontaire et de la collecte du tout venant. D'autres initiatives ont été prises sur des gisements particuliers à l'image des composteurs individuels au Nord Basse-Terre, aux Saintes et à La Désirade.

Collecte sélective en porte-à-porte

Bornes d'Apport Volontaire

Certains industriels, grandes surfaces, hôtels et centres de vacances sont équipés de presse cartons et/ou plastiques. C'est notamment le cas de Carrefour et du producteur d'eau minérale CAPES. Pour les cartons, le taux d'humidité impose des collectes fréquentes. Beaucoup de producteurs de déchets ne sont pas encore équipés.

Perspective et recommandation collecte sélective hors déchetterie

- Accélérer la mise en place de la collecte sélective, en particulier chez les professionnels des zones d'activités, des zones industrielles et dans les complexes touristiques. Cette recommandation est complémentaire de celles effectuées pour la gestion de la Gabarre avant sa fermeture.

Les macrodéchets et les déchets dans les ports **Encadré 1**

Dans le cadre des journées mondiales de collectes de macrodéchets sur les plages, près de 7 millions de déchets ont été collectés sur la côte et les fonds marins de la zone Caraïbes entre 1989 et 2005. Le programme des Nations Unies pour l'Environnement note que la quantité de déchets solides dans les eaux côtières et sur le littoral augmente et porte préjudice à l'économie. Environ 90 % de ces déchets proviennent d'activités terrestres. Les poubelles et décharges mal gérées facilitent le transfert des déchets vers la mer. Les déversements volontaires et le lessivage des ravines par temps de pluie aggravent ce phénomène. Le manque de dispositifs de collecte adaptés dans les ports et les marinas ainsi que l'absence de filière de collecte des filets de pêche usagés concourent également à cette pollution. La faune, en particulier les tortues, les mammifères marins et les crustacés, comme la flore s'en trouvent menacées et la qualité des eaux dégradée.

Sur la marina de Pointe-à-Pitre, les équipements sont insuffisants.

Les amas de vieux filets de pêche sont fréquents.

Pendant notre enquête, une opération de sensibilisation et de ramassage à l'initiative des associations Doubout o ka, Zel Zabitan, des marins-pêcheurs, de la commune de Bouillante et du Parc National a rassemblé de nombreux bénévoles qui ont collecté et trié 20m^3 de tôles, 6m^3 de bois usagé, 30 litres d'huile de vidange et 20 m^3 de pneus usagés.

Organisées régulièrement depuis 2005 par la DIREN dans le cadre du Programme IFRECOR (Initiative Française pour les REcifs CORalliens), les journées régionales de nettoyage des fonds marins et du littoral ont, lors de leur dernière édition, mobilisé sur toute la Guadeloupe une cinquantaine d'associations de protection de l'environnement, une vingtaine de clubs de plongées, des associations de marins pêcheurs et des écoles, soit plus d'un millier de personnes. Exemples : dans la zone littorale de Saint-Félix au Gosier, des bénévoles des associations Guadeloupe Nature Environnement et de l'Association des jeunes de Périnet-l'Houëzel ont ramassé des DEEE, des pneus et des Ordures Ménagères diverses tandis que les associations An Nou Ay, Guadeloupe Ecotourisme et l'Ilôt Rando faisaient de même sur la plage Caraïbe à Pointe-Noire. Les bouteilles en plastique et les canettes en métal sont les deux types de déchets les plus fréquemment ramassés. La coordination de ces journées est assurée depuis 2010 par l'Ecole de la Mer. Le Parc National de Guadeloupe et des communes apportent un soutien logistique (gants, sacs et bennes notamment).

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer, le groupe de travail sur les déchets dans les milieux aquatiques a adopté 65 mesures de réduction. A ce jour, aucune d'entre elles n'a été mise en application. La Guadeloupe et les autres départements et collectivités d'Outre-Mer mériteront d'être en première ligne quand le Ministère de l'Ecologie se décidera à agir dans ce domaine. La gestion des déchets collectés dans la nature coûte entre 10 et 30 fois plus cher que dans les circuits autorisés.

II- La valorisation

A- Déchets ménagers et Déchets Industriels Banals

« Ça sert à rien de trier parce que de toute façon c'est tout enfoui à la Gabarre ». Ce message nous a été passé à plusieurs reprises. L'insularité et l'absence de filière industrielle de valorisation en Guadeloupe (pas de papeterie, de fonderie, de plasturgiste…), compliquent le recyclage et alourdissent les charges financières dues au transport. La valorisation en Guadeloupe est encore plus tributaire du cours des matières premières que dans l'hexagone.

Les déchets non dangereux tels le carton et le plastique sont dirigés chez Ecodec ou d'autres sociétés comme la Caribéenne de Recyclage. Les lots éventuellement regroupés sont ensuite envoyés en France métropolitaine, d'où ils peuvent reprendre la mer à destination de la Chine par exemple pour recyclage final.

Ecodec **Encadré 2**

Financées à 60 % par des fonds publics, implantées sur le domaine public, les installations d'Ecodec sont autorisées par arrêté préfectoral de 2001 pour le tri des Déchets Industriels Banals (bois, papiers, cartons, plastiques, textiles, métaux…) et le recyclage des plastiques et des pneumatiques. Les entrants proviennent de la collecte sélective auprès des ménages, des déchetteries et des professionnels. Le site est installé à l'entrée de la décharge de la Gabarre. Le bilan des déchets entrants, des déchets sortants réellement valorisés et de ceux partant en décharge nous est inconnu. La visite de la Gabarre permet de constater qu'Ecodec est entouré d'un stock de pneumatiques usagés très important, dépassant le cadre de son autorisation limitée à 40 tonnes. Ecodec fait venir des pneus de toute la Caraïbe, ce qui compte tenu de l'accumulation des stocks est inadmissible. Les risques en cas d'incendie sont considérables et un feu de pneus entraînerait un dégagement de gaz toxiques, une pollution de la mangrove et une coupure de l'axe routier vital entre Grande-Terre et Basse-Terre. Ce stock est également un refuge pour les larves de moustiques aux portes de Pointe-à-Pitre. Les pneus d'Ecodec doivent théoriquement être déferraillés, cisaillés et granulés avant envoi en métropole.

Vue partielle du stock de pneus Ecodec

Caribéenne de Recyclage **Encadré 3**

Cette société fait partie du groupe Fautra qui comprend aussi Espace Services et propose des prestations allant de la fourniture de bennes à la collecte en passant par l'assainissement. La Caribéenne de Recyclage est autorisée à exploiter un centre de tri sur la Zone Industrielle de Jarry sur un site remblayé il y a plusieurs décennies par des Ordures Ménagères de Pointe-à-Pitre avant l'ouverture de la Gabarre. Le site en cours de restructuration accueille les déchets pré-triés des professionnels qui sont ensuite mis en balles sur site, ou bien directement des balles de plastiques et de cartons si le client est équipé d'une presse (ex : grandes surfaces). Le nombre réduit de compacteurs en place freine le taux de valorisation des Déchets Industriels Banals et le manque de bennes chez les professionnels incite au mélange et complique le travail des opérateurs de la Caribéenne. Les balles sont mises en conteneurs avant expédition vers la France métropolitaine ; les

essais de valorisation vers l'Amérique du Sud n'ont pas pu aboutir à des relations commerciales pérennes et fiables. La Caribéenne de Recyclage pratique également la récupération des métaux. Les palettes réputées non traitées sont aussi regroupées et broyées à Jarry pour une valorisation dans les centrales thermiques des sucreries ou en compost hors saison de la canne.

Que devient le verre collecté ? **Encadré 4**

Un temps regroupée chez Ecodec, cette activité aurait été stoppée sur le site en raison de sa faible rentabilité. Après broyage du verre, la Caribéenne de Recyclage en a fait un substitut au sable. Antilles Environnement Recyclage à La Jaula devait ouvrir une unité de concassage pour valorisation en travaux routiers ou en verrerie en 2009. A notre connaissance, le verre collecté est pour l'instant regroupé, exporté ou utilisé en remblais. Il s'agit d'une infime partie du gisement évalué à plus de 20.000 tonnes/an.

Perspective et recommandation valorisation

• La valorisation est conditionnée au tri et en ce qui concerne les Déchets Industriels Banals le gisement estimé entre 236.700 et 306.000 tonnes/an n'est valorisé qu'à la marge (moins de 10 %). Ce constat appelle des actions fortes (autre chose que de l'information qui manifestement part à la poubelle) auprès des professionnels qui préfèrent pour l'instant tout jeter à la Gabarre, vu les tarifs. Selon l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2009, il est interdit de jeter à la Gabarre la part valorisable des Déchets Industriels Banals collectés séparément des déchets ménagers. Les complexes touristiques devraient également être exemplaires dans ce domaine.

B- Les déchets verts.

Dans les années 90, le SICTOM prévoyait de construire une unité de compost d'une capacité de 12.000 tonnes/an à partir de déchets verts, de déchets d'abattoir, de déchets de sucrerie et d'Ordures Ménagères. Le préfet n'aurait pas voulu du projet car il n'était pas conforme au PDEDMA de l'époque.

La bagasse produite en Guadeloupe est brûlée dans la centrale thermique mixte bagasse/charbon de la Société Thermique du Moule exploitée par la Séchilienne Sidec. 200.000 à 300.000 tonnes sont brûlées par an. Les cendres de bagasse sont épandables mais les cendres de charbon sont dirigées vers le centre de Sainte-Rose.

La révision du PDEDMA prend en compte les besoins en compost des activités agricoles et préconise la mise en place d'installations de compostage. En 2007, les déchets verts représentaient 30 % du volume des déchets mis en décharge. Le gisement est évalué à environ 60.000 tonnes par an. Seuls 10 % sont effectivement dirigés vers les deux plateformes existantes sur l'île. Beaucoup de déchets verts sont utilisés dans les boucans, jetés dans des ravines ou déposés au bord des routes, souvent en même temps que des encombrants les jours de collecte. Quelques communes ont mis en place des composteurs individuels et une réflexion est en cours pour une généralisation dans tout le département.

Déchets verts en bord de route

Sita Verde **Encadré 5**

Le site de compostage Sita Verde de Gardel sur la commune du Moule s'étend sur 4 hectares au milieu des champs de canne. Le site a été autorisé par arrêté préfectoral de décembre 2009. Il était précédemment exploité par la Sofunag Environnement, il est actuellement en cours de réorganisation. 20.000 à 25.000 tonnes de déchets organiques provenant de toute la Guadeloupe sont valorisées sur ce site. Les déchets entrants sont des déchets verts, du bois réputé non traité, de la vinasse issue de la production de rhum industriel, des tourteaux issus des écumes de la fabrication du sucre, des boues de stations d'épuration et les fientes de poules. Environ 10.000 tonnes de vinasse sont valorisées chaque saison de canne. Elles arrivent sous forme liquide à 60/70° et doivent être incorporées dans des déchets verts au fur et à mesure. La pratique en vigueur dans le monde agro-alimentaire étant de rejeter la vinasse dans les ravines ou directement en mer, cette valorisation contribue à la réduction des pollutions des milieux aquatiques.

Les boues de STEP sont déposées à même le sol en attendant la construction programmée d'une aire bétonnée. Elle s'impose très rapidement. Où vont les autres boues de STEP produites en Guadeloupe ? Sur les champs, en décharge ou dans les ravines. Toute la filière devra être organisée en même temps que la mise en place d'un système d'assainissement fonctionnel et collectif.

Mélange de vinasse d'aspect sombre et de déchets verts et bois broyés

Stockage des boues de STEP

Les déchets sont mis en andins et séchés, broyés, criblés et mélangés dans des proportions différentes suivant les usages. Par exemple, le mélange de déchets verts, palettes et vinasse est commercialisé en tant qu'amendement agricole riche en potasse et structurant de sols des champs de canne qui doivent être replantés tous les 5 à 7 ans. Des tests sont en cours pour améliorer la composition des mélanges et leur valeur agronomique.

Andins de maturation

Produit fini utilisé notamment par les paysagistes

Sita Verde exploite également un site de transit de déchets verts à l'Hermitage sur la commune de Trois Rivières, mis en place en 2006 en prévision de la fermeture de la décharge de Baillif pour réduire le volume destiné à l'enfouissement. Les déchets verts sont ensuite dirigés vers le site de Gardel.

Perspective et recommandation déchets verts

- La Guadeloupe est une grosse productrice de déchets verts venus de l'agriculture, de la gestion des espaces privés et publics et exceptionnellement produits par les cyclones ; il faut donc considérer la collecte des déchets verts comme une priorité.

- Mettre en conformité la plate-forme de compostage de Gardel.

C- Les déchets du BTP

Gravats, tuyauteries, plâtres, métaux, bois traités, le gisement des déchets issus des travaux publics et de la démolition des bâtiments était estimé en 2004 à 90.000 tonnes/an. Ces déchets sont également susceptibles de contenir de l'amiante, des colles, mousses et autres déchets toxiques. Les décharges autorisées ou non ont reçu beaucoup de déchets du BTP. Ils ont également été disséminés sur tout le territoire et ainsi soit disant valorisés en remblaiements bon marché.

Remblais non autorisé avec gravats, bitumes, et autres déchets de démolition. Le lieu attire ensuite des pneus, des batteries…

Le plan de gestion départemental des déchets du BTP de Guadeloupe a été approuvé en 2008 et une charte pour une gestion durable de ces déchets a été adoptée par les professionnels ; elle prévoit notamment la réalisation d'un diagnostic déchets préalable aux chantiers de démolition. La rénovation urbaine entreprise génère des quantités importantes de gravats et le Port Autonome de Guadeloupe a ouvert une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur son emprise. Les déchets dits inertes devraient être utilisés pour remblayer la mer et étendre l'emprise portuaire dans le cadre du projet de nouveau terminal à conteneurs et du terminal multivracs d'où s'effectueront entre autres les expéditions de déchets hors Guadeloupe. Ces travaux d'extension du port vont produire des boues de dragage, un autre type de déchets problématique.

D- Les métaux

1) Les Véhicules Hors d'Usage – VHU

Depuis 2002, la Région s'est attaquée à la résorption du gisement historique des VHU. Il a diminué mais reste estimé à plus de 15.000 tonnes. Le stock ne cesse de se renouveler en même temps que la flotte automobile. Le marché de ramassage des VHU conclu par la Région porte sur 8.300 tonnes/an (8000 VHU). Les communes doivent organiser le regroupement (cf. chapitre sur les décharges fermées).

Les VHU comprennent les engins agricoles

La dernière grande opération de ramassage fin 2010 a permis l'évacuation d'environ 350 véhicules répartis sur 10 sites. Ce nettoyage a été effectué dans le cadre de la lutte anti-vectorielle contre la dengue. Le paysage guadeloupéen est encore parsemé de carcasses parfois prisonnières de la végétation et difficiles à aller chercher. Les activités de récupération informelle de pièces détachées sont intenses mais elles ne peuvent plus s'exercer sur des carcasses rouillées de ce type qu'il est donc nécessaire d'évacuer. Théoriquement, si la carte grise n'a pas été officiellement détruite, le propriétaire du véhicule en est toujours responsable. Certains sont facilement identifiables car les plaques d'immatriculation sont encore visibles. Une opération de recensement des véhicules abandonnés va être menée conjointement par l'Ademe et la Région Guadeloupe. Les véhicules récupérés sont traités par AER ou la SNR.

Antilles Environnement Recyclage -AER- **Encadré 6**

AER comme Ecodec fait partie du groupe Energipole. Implantée sur la zone industrielle de La Jaula (commune du Lamentin), AER est autorisée depuis 1995 pour le stockage et le traitement de déchets métalliques. Depuis 2006, AER est agréée pour le broyage des Véhicules Hors d'Usage. Les véhicules doivent être dépollués sur site (extraction des hydrocarbures, huiles, liquides de freins et autres fluides techniques, batteries, filtres à huile, gaz, pneus etc). AER intervient également sur la filière DEEE (cf. prochain paragraphe).

En face du site AER, stock de pneus et tas de déchets divers.
Le fait de la Copame, ferrailleur et transporteur ?

Société Nouvelle de Récupération – SNR **Encadré 7**

Implantée sur la zone industrielle de Jarry à Baie-Mahault, la SNR a été créée en 1984. Elle est autorisée depuis 2006 pour l'activité ferrailles et depuis 2008 pour la démolition des VHU, des DEEE et le transit de piles et accumulateurs au plomb. Le regroupement de lampes est également autorisé.

Des importateurs ou vendeurs de produits automobiles ont créé l'association TDA - Traitement des Déchets de l'Automobile - qui perçoit une redevance de 80 euros la tonne à l'importation pour organiser la collecte des batteries usagées. En 2008, il y avait ainsi environ 120 points de collecte. Les batteries extraites des véhicules dirigés dans les filières agréées ou provenant des points d'apports volontaires sont regroupées et mises en conteneurs par la SNR avant expédition en France métropolitaine.

Regroupement informel de batteries dans le port de pêche de Goyave

Il y a d'autres intervenants comme la Sarp sur cette filière et beaucoup de batteries sont dans la nature.

Nous ne savons pas où partent les RBA –Résidus de Broyage Automobile-, mélange des boues et des différents matériaux synthétiques et en verre présents dans une voiture usagée. En métropole, des pratiques d'enfouissement sauvages sont dénoncées et une meilleure visibilité sur la filière guadeloupéenne est nécessaire.

Perspectives et recommandations VHU

- Robin des Bois va solliciter l'association Recyvalor en partie financée par l'Ademe et dédiée à la résorption des stocks historiques de pneus usagés pour une

dépollution des sites orphelins comme celui du Moule.

• A l'occasion du recensement des VHU et DEEE abandonnés, les batteries devraient également être ciblées.

2) Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques - DEEE

Les DEEE sont plus rapidement hors d'usage qu'en métropole en raison des surtensions de courant et de l'humidité. Le problème de l'indisponibilité des pièces détachées accélère la cadence du renouvellement. Le gisement était évalué en 2008 à 7.800 tonnes. Des grandes opérations de ramassage ont été réalisées et le nombre de DEEE dans la nature a certes diminué.

Il suffit qu'une personne se débarrasse de son déchet pour que d'autres l'imitent.

La situation n'est pas encore parfaite et les cadences de renouvellement retardent la résorption des stocks. Certains DEEE comme des congélateurs sont utilisés comme abreuvoirs dans les champs. Les DEEE collectés par la Copame et Guadeloupe Propreté sont dépollués chez AER en partenariat avec l'association Gwad Environnement dans le cadre de chantiers d'insertion. Ils sont ensuite chargés en conteneurs pour expédition par voie maritime. AER devrait prochainement inaugurer une plate-forme de démontage des DEEE.

Perspective et recommandation DEEE

• Les éco-organismes et les pouvoirs publics doivent veiller en Guadeloupe comme ailleurs à l'application maximale de la Responsabilité Elargie des Producteurs qui oblige à la reprise gratuite d'un vieil appareil lors de l'acquisition d'un appareil neuf.

3) L'expédition des métaux valorisables

En l'absence d'industrie sidérurgique en Guadeloupe, les métaux à recycler sont transportés vers l'Europe. 5.000 tonnes de ferrailles ont été expédiées en vrac en 2008. Dans le cadre de son projet de terminal multivrac, le Port Autonome de Guadeloupe estime que 127.000 tonnes de déchets sont vouées à l'export ou au transfert vers la métropole, dont 50.000 tonnes de ferrailles.

Les ferrailles stockées sur la zone industrielle du port, face à la gare maritime de Bergevin sont mises en benne

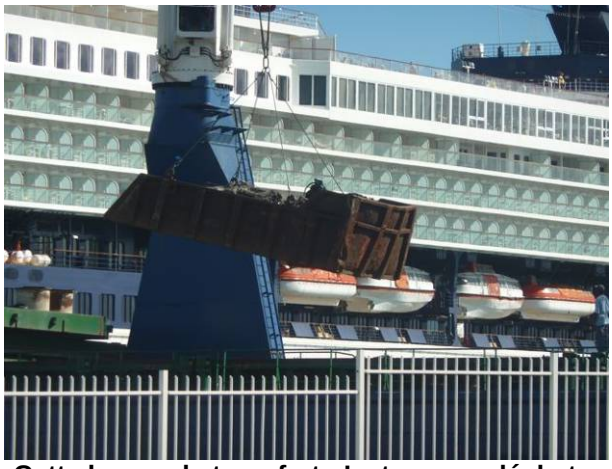

Cette benne de transfert n'est pas un déchet, c'est un maillon de la chaîne qui permet de déverser les ferrailles directement dans les cales du navire.

Chargement de ferrailles sur le *Capri*

Présent dans le port au moment de notre enquête, le *Capri* est un cargo allemand construit en Roumanie en 2003 ; sa coque est renforcée pour le transport de cargaisons lourdes. Il navigue sous pavillon Antigua-et-Barbuda. Après son départ de Guadeloupe, il a desservi les ports européens de la Méditerranée au Golfe de Gascogne et à la mer du Nord et est revenu à Pointe-à-Pitre début avril. Des exportations directes de métaux ferreux vers la Chine ont été signalées.

III- LES SITES DE STOCKAGE EN FONCTIONNEMENT OFFICIEL

A - La Gabarre

1) Historique et emprise

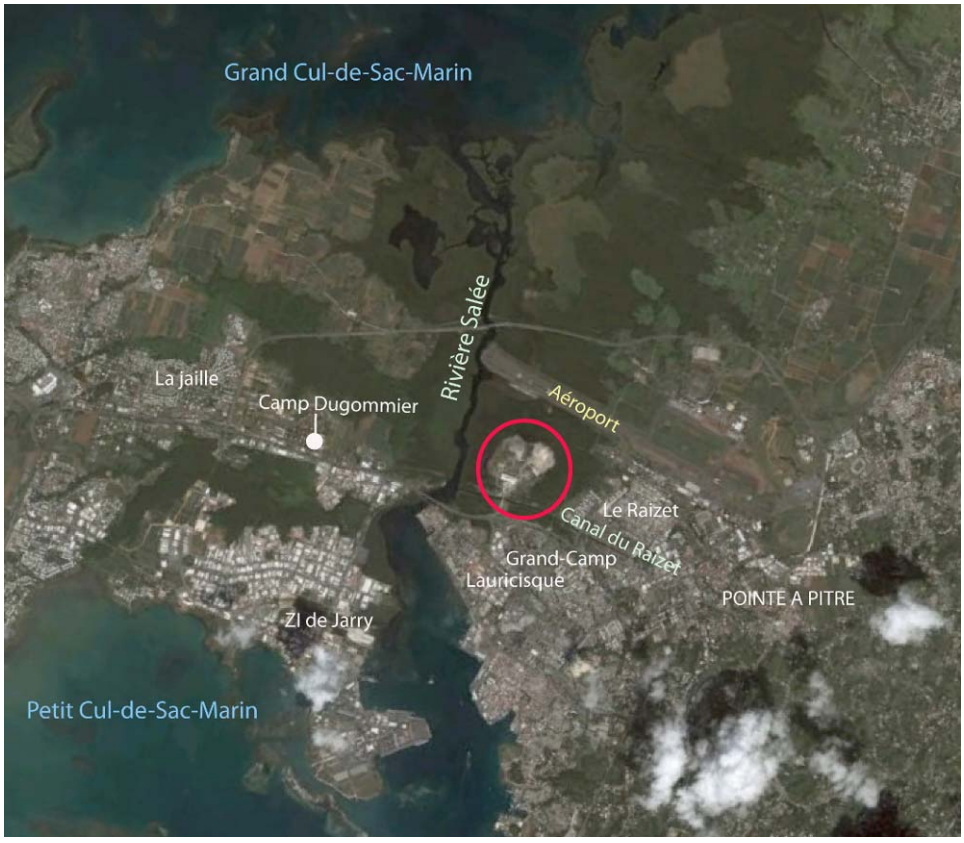

Située sur la commune des Abymes, la décharge de la Gabarre a été autorisée par arrêté du 2 août 1973 sur une superficie d'environ 5 hectares. Elle s'est étalée au fil des ans sur le domaine public lacustre à l'Est (forêt marécageuse) et le domaine public maritime à l'Ouest (mangrove). Les limites de la concession de gestion du domaine public lacustre accordée par l'Etat à la commune des Abymes en 1980 ont largement été dépassées. L'Etat a cédé au fait accompli et une cession amiable de terrain au profit du SICTOM[2] a été réalisée en janvier 2009 pour une superficie de 32 hectares. Aujourd'hui, la décharge empiète toujours sur le domaine public lacustre et 13 hectares de déchets recouvrent un espace naturel et culturel remarquable. En 2011, le SICTOM continue à écrire que la décharge s'étend sur 5 hectares.

Date	Superficie
1985	5
1992	23
1998	31
2001	34
2004	37
2006	38,1

Evolution de l'emprise de la décharge sur les milieux naturels

[2] Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération Pontoise

L'emplacement a été choisi pour son caractère central et pour éviter la diffusion de fumées vers la zone industrielle lors des incendies de déchets. Le risque de gêne pour les habitants de Grand Camp a été considéré comme minime. A l'époque les mangroves étaient considérées comme des zones inutiles et insalubres, nids à moustiques et à sangsues, et leur destruction n'a guère soulevé de réserve. Cet emplacement les pieds dans l'eau a même été qualifié de géologiquement satisfaisant. Le site est soumis au risque de liquéfaction (couches superficielles du sol molles) et au risque de marée de tempête (inondation provoquée par une tempête ou un cyclone). A moins de 2 km au Nord débute le cœur de la réserve naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin. La Gabarre est située à proximité immédiate de la route principale de la Guadeloupe, la RN1, reliant Basse-Terre et Grande-Terre.

De 1973 à 1982 (ou 1979 selon les sources), le contrôle technique de la décharge décrite comme un site d'épandage a été de la responsabilité de la Direction Départementale de l'Equipement. Le SICTOM a pris le relais jusqu'à nos jours.

Il n'y a pas d'historique des apports. La décharge de la Gabarre a reçu tous les types de déchets produits en Guadeloupe. Ordures ménagères, déchets d'abattoir, batteries et autres déchets automobiles, déchets verts, déchets d'hydrocarbures, déchets industriels dangereux, cendres de centrales thermiques, DEEE, boues de station d'épuration et de fosses septiques, déchets de démolition, pesticides, déchets hospitaliers… Les VHU y ont également été enfouis notamment après des grandes campagnes de ramassage sur la voie publique dès 1975. L'habitude était durablement prise nonobstant l'interdiction posée en 1982 d'entrer sur le site des véhicules et des matières inflammables comme les huiles et les graisses. Prescription théorique car la prise en charge de véhicules est toujours mise en avant sur des outils de communication du SICTOM datant de 1994. Les VHU étaient déposés sans aucune dépollution préalable. Le massif de déchets n'a jamais été caractérisé et on sait juste grossièrement où ont été enfouis les déchets automobiles et de garage, les déchets d'abattoir et les boues des stations d'épuration et les cendres de centrale thermique. Ces dernières sont visibles sur des photos aériennes et la végétation sous le vent est brûlée. Les Ordures Ménagères proviennent de la collecte des déchets des ménages et également des entreprises. Des conventions ont été signées dans les années 1980 avec EDF, le CHU de Pointe-à-Pitre et des établissements hôteliers. La décharge a reçu environ 50.000 tonnes de Déchets

Industriels Banals en 2009 (déchets verts, emballages, papiers/cartons, bois et plastiques valorisables).

Les quantités de déchets déversés à la Gabarre ont augmenté en même temps que le nombre de communes adhérentes au SICTOM. La pesée à l'entrée de la décharge n'a été mise en place qu'en 1998 mais de nombreuses pannes de plusieurs mois sur le pont-bascule se sont produites depuis. Aux faits marquants de l'année 2005, le SICTOM dans un rapport annuel relève : « L'année 2005 a été profondément marquée par la panne du pont-bascule pendant une longue période de 6 mois ». Selon les différentes estimations, entre 60.000 et plus de 240.000 tonnes de déchets sont stockées chaque année sur la Gabarre depuis les années 2000. Durant quelques mois, elle a reçu quasiment l'intégralité des déchets produits en Guadeloupe suite à la fermeture administrative des décharges illégales et avant l'ouverture du Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Sainte-Rose en août 2009. En plus des pannes fréquentes du pont-bascule, il faudrait pour avoir une vision juste des tonnages entrants à la Gabarre comptabiliser tous les camions qui passent à côté et dont le procédé de facturation nous échappe.

Les études en vue de la mise en conformité de la Gabarre avec l'arrêté du 9 septembre 1997 sur le stockage de déchets non dangereux listent l'ampleur du chantier qui ne sera jamais achevé : pas de système de collecte informatisée d'informations sur les entrants (quantités, caractéristiques, date, heure…), pas d'exploitation par zones dédiées, pas de collecte des lixiviats, pas de collecte des eaux pluviales, pas de surveillance des rejets, pas de drainage des biogaz, pas de clôture, pas de plan de prévention des envols, pas de nettoyage des abords.

Malgré l'illégalité de routine, le premier arrêté préfectoral de mise en demeure tombe seulement en décembre 2002. Le second arrêté sera pris en 2005 pour réclamer la limitation de l'accès au site et des dégagements d'odeurs.

2) L'exploitation en cours

a- Entre gestion et indigestion

L'anarchie règne encore dans la zone d'exploitation : contrôle sommaire des entrants, pas de quai de déchargement, plusieurs camions déversant en même temps, pas de casier à déchets, pas d'alvéole, compactage très superficiel. C'est ce que le SICTOM qualifie de « politique de gestion moderne des déchets ».

Le « quai de déchargement ». Au fond, les tours de Grand Camp.

Le chef de quai ne peut gérer l'arrivée simultanée des camions et il reste en retrait. Les seules personnes présentes directement sur le lieu du déchargement sont les chiffonniers. Des chauffeurs n'attendent même pas d'être sur la zone d'exploitation et abandonnent leurs déchets où bon leur semble pour aller plus vite. Ainsi nous avons vu un camion de nettoyage de voierie en train de vider son chargement sur les bords d'une voie d'accès revégétalisée.
Les déchets sont boutés dans la pente et sommairement compactés. Le premier compacteur a été acquis en 1999, après 26 ans d'exploitation.

Le panneau au sol indique « Décharge contrôlée »

Vue vers le nord du massif de déchets

Mouches en abondance

Des déchets qui ont subi en amont un tri en vue d'une valorisation matière sont enfouis sur la décharge. Nous avons aussi observé le déchargement d'un camion entier de déchets verts et un tas homogène de plastiques à quelques encablures du centre de tri Ecodec.

Ci-contre : tas homogène de plastiques triés ; derrière, le centre Ecodec.

Les déchets sont régulièrement recouverts de tuf calcaire pour limiter les envols, les odeurs et les mouches. La quantité totale de tuf employée fait de la Gabarre un des gros clients historiques des carriers. Peu d'envols ont été observés dans la mangrove et les forêts avoisinantes. Un courant atmosphérique ascendant les transporterait au-delà des limites immédiates de la décharge.

Le plateau du massif de déchets n'est pas recolonisé par la végétation contrairement aux flancs qui présentent un début de repousse d'espèces opportunistes pionnières comme le ricin ou carapate (*Ricinus communis*). Des éleveurs font paître des bœufs sur l'emprise de la Gabarre, en flanc de massif, et viennent régulièrement changer l'emplacement des piquets.

Bœuf sur le flanc ouest

Perspectives et recommandations pour la gestion immédiate

• Appliquer les règles de base du gestionnaire de décharge qui exigent en premier lieu un contrôle et une pesée de chaque entrée ainsi que le refus des déchets valorisables et dangereux.

• En conformité avec l'arrêté préfectoral, diriger immédiatement les lots de matières valorisables, en particulier les déchets verts, les papiers et cartons, vers des filières de valorisation effectives et suivies. Simultanément, des quais de transfert et de tri des DIB doivent être mis en service dans les endroits stratégiques de l'archipel telles les concentrations industrielles et touristiques.

• Le SICTOM n'a pas les moyens techniques ni la volonté d'exploiter d'une manière conforme la décharge ; ce constat résulte de nos observations de terrain et de l'historique du site. Il est donc nécessaire qu'un professionnel des déchets reprenne l'exploitation au plus vite. L'Etat, la DEAL - Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - et les services de la DGPR - Direction Générale de la Prévention des Risques - doivent exiger cette reprise en mains et le respect de l'arrêté préfectoral. D'ici la fermeture programmée pour le 31 décembre 2012, le fonctionnement de la décharge sous l'autorité du SICTOM risque encore de se dégrader, l'exploitant n'ayant plus aucun intérêt à respecter un minimum son arrêté préfectoral. Le chantier de réhabilitation en subira les conséquences négatives.

b- Les chiffonniers

Il y a environ une trentaine de chiffonniers sur le site de la Gabarre, surtout des hommes. Il n'y avait pas d'enfants lors de notre visite ; leur présence sur le site a été signalée dans le passé. Vivant notamment sur les bords du canal du Raizet, ils embauchent tous les matins dès l'arrivée des premiers camions en passant derrière la guérite de garde. L'accès à la décharge est réglementé depuis 1982 mais elle reste ouverte à tous. Récupérant les déchets au cul du camion, principalement des métaux, des denrées alimentaires pour des petits élevages de cochons, du textile et du bois de construction, les chiffonniers mettent leur sécurité en danger et sont un facteur de stress pour les chauffeurs. Leur présence est normalement interdite sur la zone d'exploitation. Ils coincent leurs nez dans leurs T-shirts lorsque les odeurs et la poussière deviennent insupportables. Certains sont équipés de gants et de bottes. D'après les témoignages recueillis par un stagiaire du SICTOM en 2002, les chiffonniers exposés aux envols des cendres de la centrale thermique du Moule déposées sur la décharge retrouvaient de la poussière noire sur leurs mouchoirs et dans leurs bouches.

Récupération de denrées alimentaires.

Les chiffonniers se sont pour certains construits des abris de fortune en palettes et cartons tandis que d'autres au travail depuis l'aube font la pause en se protégeant du soleil par des moyens de circonstances.

c- La zone équarrissage et jus d'abattoir

Les déchets d'équarrissage ont de tout temps été amenés sur la décharge. Depuis la fermeture de l'incinérateur Procidex attenant à l'abattoir du Moule, le flux a augmenté. Des photos d'archives montrent qu'à une époque de la chaux était déversée dans les fosses, ce qui n'est plus le cas. Les hérons garde-bœufs (*Bubulcus ibis*) et les chiens rôdent en abondance dans cette zone nourricière. Cet arrangement avec la sécurité sanitaire est une bonne affaire puisque la tonne de déchets d'abattoir, comme la tonne de résidus de fosse sceptique, était facturée 251 euros hors taxe en 2008 par le SICTOM (contre 47 euros/tonne pour les Ordures Ménagères). Le prix n'est pas à la hauteur de la prestation.

Fosse à carcasses

Fosse à jus d'abattoir

L'affaire Procidex **Encadré 8**

Implantée à côté de l'abattoir du Moule, l'usine d'incinération des déchets carnés Procidex aura fonctionné deux ans avec un traitement des rejets atmosphériques défectueux et sans station d'épuration. Les fosses débordent et le trop-plein part dans le milieu naturel. France Antilles indique dans un article d'avril 2009 « Sous la végétation luxuriante, ce sont des litres de sang animal séché qui se sont accumulés en quelques mois seulement. Une marée recouverte d'arbustes sauvages dont les traces sanglantes coulent des tuyaux, et qui reparaît en une flaque où des mouches tiennent festin. ». Les conditions de travail très difficiles entraînent les salariés à faire valoir leur droit de retrait. Après une suspension d'activité, l'usine redémarre en septembre 2009 mais ses cendres sont refusées à l'entrée de la Gabarre pour des raisons financières. Procidex est finalement fermé et les déchets carnés sont enfouis à la Gabarre ou au fond du jardin.

Le site Procidex aujourd'hui, derrière l'abattoir du Moule

Perspective et recommandation pour les déchets carnés

- Cesser immédiatement les enfouissements des déchets d'abattoir ou assumer cette pratique en l'autorisant par un arrêté modificatif prescrivant au moins un traitement à la chaux.

- La création d'une filière d'équarrissage est urgente. Le cheptel guadeloupéen comprend selon la Région environ 90.000 bovins, 45.000 caprins, 30.000 porcins, et 500.000 volailles.

d- Les chiens

Le nombre de chiens errants sur toute la Guadeloupe était estimé en 2008 à environ 10.000 à 15.000 individus. Ils posent des problèmes de sécurité publique notamment sur les routes et de santé publique car ils sont vecteurs de maladies comme la strongylose ou la leptospirose. Ils sont une menace pour la faune sauvage qu'ils chassent et génèrent des dommages économiques lorsqu'ils s'attaquent au bétail. Le chien créole, appelé « berger des cannes » ou « petit lévrier de mangrove », a été introduit pour la surveillance et la recherche d'esclaves en fuite. Il s'agissait parfois de véritable chasse à l'homme et la peur des chiens est restée ancrée longtemps chez les guadeloupéens; même domestiqué, le chien créole restait attaché et nourri de déchets pendant la première moitié du XXème siècle. La proportion de

molossoïdes de type pitbull a récemment augmenté modifiant la morphologie des meutes.
Les chiens errants attirés par la nourriture sont venus coloniser la décharge de la Gabarre dès son ouverture. En 1975, un arrêté a autorisé le SICTOM à « ramasser et éliminer les animaux errants » sur les quatre communes adhérentes de l'époque. Ces chiens étaient mis en fourrière sur la Gabarre avant d'être éliminés. Suite à des tueries sauvages effectuées au Gosier, la Société Protectrice des Animaux est intervenue et a obtenu l'annulation de l'arrêté de 1975. Il n'y a plus eu de fourrière sur le site à partir de 1981.

Il y aurait actuellement entre 1.500 et 3.000 chiens sur la décharge. Un comptage non exhaustif effectué en 2008 au moyen de 6 transects a permis d'observer 336 chiens dont environ 28 % de molossoïdes. Leur nombre est plus important aux abords de la zone en exploitation et de la zone des déchets d'abattoir, avec une fréquentation accrue aux heures de déchargements. Certains présentent des blessures ou stigmates de maladies comme la gale. Différentes meutes se répartissent le territoire de la décharge et ont chacune leur zone de repli dans la mangrove et la forêt marécageuse où les femelles mettent bas. Les meutes semblent ne pas se mélanger et les territoires sont farouchement gardés. La circulation de chiens entre la décharge et la zone de l'aéroport Caraïbes au Nord pose un problème de sécurité sur les pistes et les pompiers peuvent être appelés à intervenir pour chasser les chiens avant le décollage d'un avion. La prolifération des hérons pose lui aussi un problème pour l'aéroport voisin. Bien entendu, tous ces chiens produisent des déjections, par contre ils limitent la prolifération de rats. D'une manière générale, les espèces initialement présentes dans le milieu naturel -c'était le cas du héron vert (*Butorides striatus*)- ont été chassées par les animaux opportunistes dominants.

Au second plan, reproduction en cours.

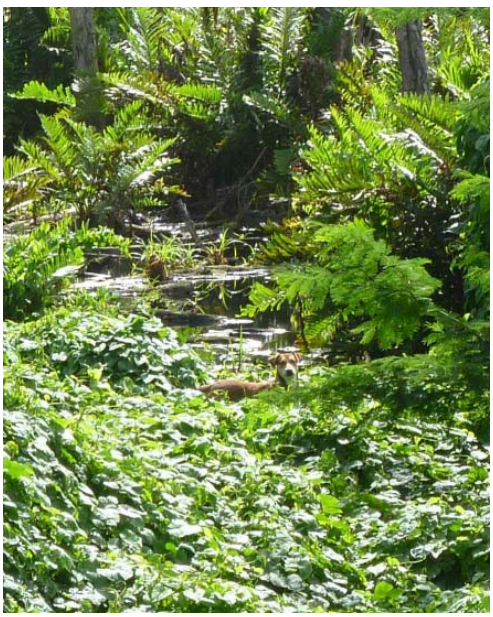

La forêt et la mangrove sont un lieu de refuge pour les chiens de la décharge

Diverses stratégies de luttes contre les proliférations de chiens sur la décharge ont été imaginées : stérilisation, capture et adoption ou capture et « euthanasie ». A l'heure actuelle, il est prévu d'attendre que le site soit clôturé avant de faire intervenir les services vétérinaires qui emploieront certainement l'option de « l'euthanasie ».

3) Impacts sur l'Homme et l'environnement

a- Impacts sur les populations riveraines

Il ressort d'une enquête réalisée en 2002 que les riverains les plus incommodés par les odeurs des déchets, les fumées dégagées par les incendies et les mouches sont ceux de Grand Camp et du Raizet situés respectivement à 290 m et 500 m. Les habitants se plaignent d'allergies, de maladies respiratoires et de conjonctivites. Une étude réalisée en 2004 a mesuré les émissions de gaz dangereux émis par la décharge et leurs transports vers les habitations. Des émanations toxiques comme les composés organiques chlorés mesurés dans l'air au dessus de la décharge se retrouvent dans les cités de Lauricisque et de Grand Camp mettant en danger la santé des populations. Les déplacements gazeux dépendent des conditions météorologiques et il a été observé un courant thermique nocturne de la décharge vers les tours en béton qui conservent la chaleur. Nous avons constaté que les odeurs étaient moindres le matin lorsque la température est fraîche et qu'elles se diffusent lorsque la température augmente ; ainsi elles sont nettement perceptibles depuis la N1 en pleine journée. Ce phénomène serait accru par l'évaporation après des épisodes de pluies nocturnes.

Au regard de la fréquence des incendies sur la Gabarre, on peut considérer qu'un incinérateur sauvage à ciel ouvert est en activité en Guadeloupe depuis 30 ans. En juin 2000, l'un de ces incendies va durer environ un mois. Devant l'augmentation des troubles respiratoires et cutanées signalés, le médecin chef du 41° Bataillon d'Infanterie de Marine implantée au camp Dugommier demande une évaluation de l'impact de l'incendie sur les populations civiles et militaires. Les symptômes les plus souvent décrits sont des céphalées, des irritations oculaires, des fatigues dues à des troubles du sommeil, des maux de gorges, des toux et des expectorations nasales. Les gaz détectés sont l'oxyde d'azote, des vapeurs nitreuses, de l'ammoniac, du monoxyde de carbone et de l'acide chlorhydrique. Les concentrations de particules fines sont bien au dessus des normes admissibles (jusqu'à 154 µg/m^3 d'air). Elles sont notamment composées de particules de silicium, de chlore, de soufre et de vanadium. L'analyse qualitative et quantitative des gaz et notamment des dioxines n'a pas été possible faute de laboratoire spécialisé en Guadeloupe. La directrice de Gwad'Air précisait en 2006 à France Antilles, alors qu'un incendie faisait rage à la Gabarre, que les stations de contrôle de la qualité de l'air n'étaient pas équipées pour la détection des éléments composant ce type de fumées car elles sont financées par l'Europe pour qui les décharges à ciel ouvert comme la Gabarre n'existent plus.

Aucune étude épidémiologique n'a été menée pour évaluer l'impact sanitaire chronique de la décharge de la Gabarre, de ses incidents et accidents, sur les populations riveraines exposées depuis près de 40 ans.

Perspective et recommandation concernant les impacts sur la population

- Saisir l'Institut National de Veille Sanitaire pour diligenter une étude épidémiologique autour de la Gabarre.

b- Impacts sur l'environnement

La nappe libre dans la tourbe et la nappe calcaire ne font pas l'objet d'un suivi piézométrique régulier. Un captage d'eau destinée à la consommation humaine est effectué dans la nappe calcaire à 2,2 km en amont, près de l'aéroport. Cependant, il a été estimé que cette nappe ne pouvait pas être polluée car elle est séparée du massif de déchets par des couches de tourbe et d'argile. Le suivi des eaux effectué de manière très ponctuelle dans les années 1990 se voulait rassurant. La contamination très inquiétante par le plomb et le cadmium de l'eau de la mangrove à proximité de la décharge notée dans une étude d'Antea de 1991 a été mise sur le compte d'une erreur probable d'unité de mesure. En 1993, une nouvelle étude a mis en évidence une pollution au cadmium dans les eaux de la rivière Salée et des teneurs en plomb cinq fois supérieures au niveau de référence dans les huîtres des palétuviers vivant à l'embouchure du canal du Raizet. En 2007, les taux en aluminium et en manganèse dans des échantillons d'eau et de sol dépassaient les valeurs guide. Plus récemment, des analyses ont mis en évidence une contamination des eaux souterraines par les hydrocarbures et le sélénium et des teneurs élevées en arsenic et en zinc dans la tourbe. Une des hypothèses fréquemment invoquées est l'adsorption des polluants sur la tourbe qui jouerait un rôle tampon. Ce mode de gestion est précaire car toute modification physico-chimique de la tourbe peut entraîner un relargage massif. Aujourd'hui, la Gabarre figure dans Basol –Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif-. La décharge y est décrite comme « entourée essentiellement de mangrove dont le sol est fortement contaminé par des polluants chimiques et bactériologiques de toutes sortes ». Le volume de déchets stockés est estimé à 4 millions de m^3.

Accumulation de lixiviats entre le pied du massif de déchets et la digue au Nord.

De l'autre côté de la digue, les palétuviers repoussent dans une eau suspecte.

La pression du massif de déchets sur la tourbe a entrainé une surélévation de la mangrove qui hors d'eau a dépéri. Les eaux ne sont pas saines. Elles sont manifestement atteintes par les lixiviats. On peut noter cependant la présence de libellules, ce qui change des mouches.

Au Nord-Est, dans la mangrove proche du massif de déchets, une forêt de palétuviers brulés est peu à peu recouverte par des espèces épiphytes type philodendrons (famille des *Araceae*) qui grimpent sur les troncs secs.

A l'Est, des fougères dorées (*Acrostishum danaeifolium*) et des joncs (*Eleocharis mutata*) repoussent. Des proliférations de plantes aquatiques sont observables. Les palétuviers brûlés sont un des points de rassemblement des pique-bœufs qui peuplent la décharge et leurs déjections contribuent à l'eutrophisation du milieu.

A l'Ouest, côté rivière salée, la mangrove a été détruite. Quelques palétuviers notamment des sandragons (*Pterocarpus officinalis*) repoussent.

Une croute jaunâtre s'est installée et continue de s'étendre sur la rivière salée.

Les études menées dans le canal du Raizet font état d'une biodiversité très faible avec la présence de quatre espèces de poissons seulement. Dans la rivière Salée, 18 espèces ont été observées.

Perspective et recommandation environnement du site

• Réactiver et étendre le réseau de piézomètres pour améliorer la connaissance de l'état des eaux souterraines. Ne pas surestimer le rôle tampon de la tourbe notamment à cause des effets des phénomènes climatiques (marée de tempête ou variabilité de la température).

4) Les réhabilitations

a- Les premiers travaux en vue d'une réhabilitation

Le SICTOM est mis en demeure de mettre le site en conformité en 2002. Quatre ans plus tard, en décembre 2006, Ikos Environnement est mandaté et commence la réalisation d'une digue de ceinture en tuf et en roche, des matériaux non étanches. Le massif de déchets est en partie remodelé. Pour des raisons peu claires, peut être liées au changement de président du SICTOM, Ikos abandonnera le chantier ou sera mis dehors, avant d'avoir terminé les travaux de ceinture du site - 1,1 km réalisés sur 2,4 km prévus-. Cette digue a cependant freiné le transfert des lixiviats permettant à certains endroits à la mangrove de repousser. Le cheminement de lixiviats à travers cette barrière poreuse n'est pas connu. Avant de partir, Ikos aura mis en fonction le premier portique de détection de la radioactivité de la Gabarre. Marche-t-il aussi bien que le pont-bascule ?

b- Le projet de réhabilitation en cours

Après un arrêté de mise en demeure du 16 juillet 2009, resté sans effet, il a été décidé de ne pas régulariser la situation de la décharge et de la fermer... fin 2012. Un arrêté a été pris le 22 octobre 2009 prescrivant la fermeture définitive du site le 31 décembre 2012 et sa réhabilitation. Pendant la première phase des travaux, l'exploitation va donc continuer sous l'autorité du SICTOM dont la compétence peut être mise en doute. La liste des déchets autorisés est encore une fois rappelée dans

cet arrêté de 2009 avec notamment l'interdiction des déchets d'abattoir mais le SICTOM n'en tient pas plus compte que dans le passé.

Le groupe Séché a été attributaire de l'appel d'offre du SICTOM pour la réhabilitation. La durée prévisionnelle des travaux est de 30 mois et ils devraient être terminés en août 2013. L'arrêté préfectoral prescrit progressivement le remodelage du massif, sa couverture et la mise en place d'au moins deux réseaux de drainage. Le premier pour les lixiviats drainés aux pieds du massif de déchets sera creusé à 40 cm au dessus du niveau de la mangrove pour ne pas créer de dépression –ce qui assécherait la mangrove-. Le massif de déchets et ce premier réseau de drainage seront recouverts d'une géomembrane qui dirigera les eaux de pluie vers un second réseau de drainage. Une couverture finale en tuf est prévue. D'autres matériaux plus imperméables comme l'argile sont recommandables.

Situation actuelle

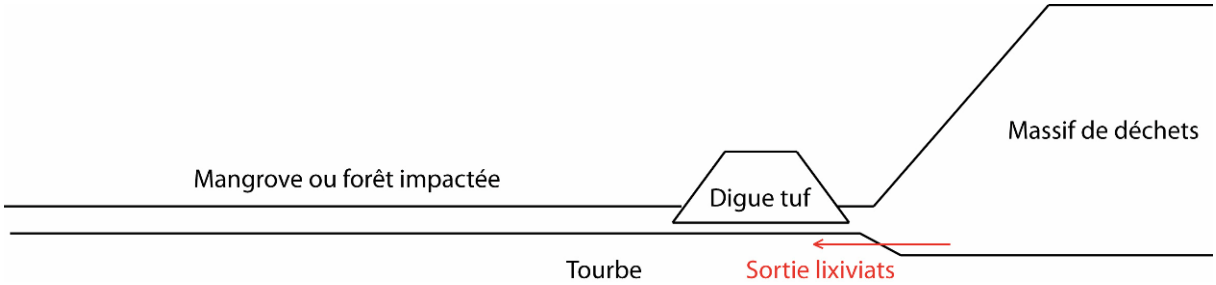

Réhabilitation telle que prescrite par l'arrêté préfectoral (tel que nous le comprenons)

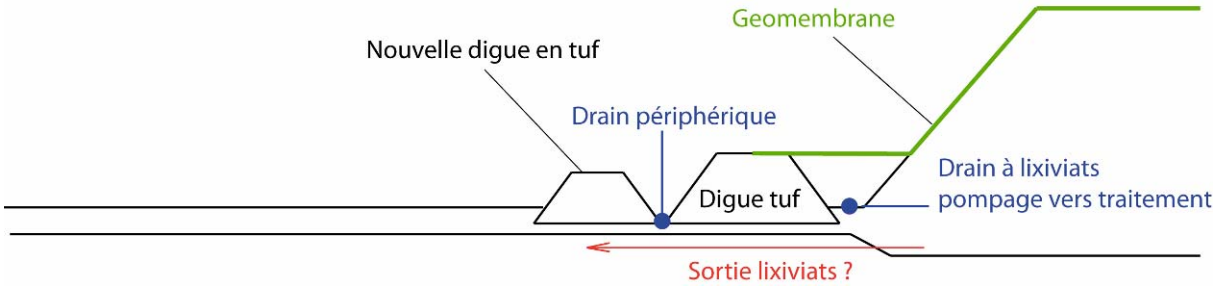

Cette solution de double digue visant à améliorer l'isolation entre le massif de déchets et la mangrove pour favoriser la collecte des lixiviats susceptibles de s'écouler entre les deux digues a été proposée dans le dossier de réhabilitation du cabinet SAGE Environnement. L'option retenue par le SICTOM et l'administration est de construire une nouvelle digue autour du site, c'est-à-dire en empiétant encore sur le domaine public maritime et lacustre (de l'ordre de 2 hectares supplémentaires). Malgré cela, les lixiviats des niveaux inférieurs ne seront pas totalement maitrisés en particulier parce que la digue existante présenterait des différences de niveaux laissant libres des voies de circulation. Il n'a pas été officiellement envisagé à notre connaissance l'élargissement de la digue existante vers l'intérieur en reprofilant le

massif de déchets ce qui permettrait également de récupérer les lixiviats à niveau constant. Selon le BRGM, la mise en place d'un géosynthétique bentonitique ne serait pas chimiquement compatible avec le tuf calcaire. L'option palplanches n'a pas été sérieusement étudiée sans doute en raison du coût.

Les lixiviats seront acheminés vers un bassin en construction côté rivière Salée. Ils seront traités par bioréacteur à membrane avec une finition par phyto-remédiation.

Terrassement sur un massif de déchets anciens afin de construire le bassin pour lixiviats.

Un réseau de captage des biogaz doit également être mis en place. Le pronostic biogaz est théorique car certains déchets sont très vieux et il n'y a pas de caractérisation du massif. Les biogaz seront brûlés par torchère.

Le remodelage du massif de déchets sera réalisé pour faciliter l'évacuation du ruissellement et la stabilité du massif. Cette dernière sera difficile à atteindre étant donné l'absence ou l'insuffisance du compactage des déchets pendant l'exploitation par le SICTOM. A terme, le site sera végétalisé. Il est prévu de tenter de rétablir l'écoulement naturel des eaux dans la mangrove. La réhabilitation telle qu'imposée va certainement limiter et différer la migration des polluants mais elle ne va pas résorber ce qui est déjà dans le milieu naturel. L'arrêté préfectoral prévoit un suivi trentenaire après réhabilitation.

Le coût de cette réhabilitation est de 26 millions d'euros TTC et bénéficierait de subventions de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, de l'Ademe pour des montants qui ne sont pas clairement affichés.

Perspectives et recommandations sur la réhabilitation

- Comme il a été dit dans le paragraphe exploitation, les conditions dégradées du fonctionnement actuel de la décharge compliquent et fragilisent les travaux de réhabilitation.

- Renforcer les équipes en charge de la réhabilitation.

- Evaluer rapidement l'option technique d'élargissement de la digue existante.

- Si l'option d'une nouvelle digue extérieure empiétant sur le domaine public était

maintenue, détecter autant que possible les voies d'écoulement préférentiel des lixiviats afin de mettre en œuvre des moyens supplémentaires de confinement à ces endroits précis.

• Pour les lixiviats ou pour les biogaz, recueillir un maximum d'informations et d'observations et constituer un retour d'expérience pour les travaux de mise en sécurité de décharges analogues.

5) Le projet Gabar'Belle et son incinérateur

Le premier projet d'incinérateur d'Ordures Ménagères sur la Gabarre avec récupération d'énergie date de 1989. Il était prévu de dimensionner le four pour une capacité de 75.000 tonnes/an et un coût évalué à 160 millions de francs soit un peu plus de 24 millions d'euros. Il était envisagé de faire venir par barge les déchets regroupés sur des centres de transfert dans les communes les plus excentrées. Le dossier de demande de mise en service de l'usine d'incinération a même été déposé. En 1998, la construction de l'incinérateur est imminente et des études sont lancées pour ouvrir un centre de stockage de déchets industriels spéciaux qui recevrait ses REFIOM –Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères-. Le terrain envisagé pour cette classe I était dans la forêt marécageuse à l'Est de la décharge, ce qui selon le BRGM mandaté en 1997, était « techniquement difficilement envisageable ». Durant de longues années, figurait sur le logo du SICTOM une cheminée d'incinérateur émettant des fumées qui formaient un soleil.

Le SICTOM acculé à fermer la Gabarre a lancé un appel d'offres remporté par Valorgabar SAS, société à deux actionnaires : le groupe espagnol Urbaser SA et Valorga, filiale française d'Urbaser. Le SICTOM signe en février 2008 une délégation de service public au profit d'Urbaser SA qui doit « à ses risques et périls » réaliser et exploiter une plate-forme multifilière de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce projet est constitué d'une unité de tri, d'une unité de méthanisation et d'un incinérateur. Les déchets au sortir du tri seraient dirigés vers les filières de recyclage, la méthanisation ou l'incinération. La capacité maximale de l'incinérateur est de 100.000 t/an, ce qui laisse présager d'un taux de tri limité.

Le PDEDMA adopté en 2008 prévoit bien une usine d'incinération mais elle doit être dimensionnée au strict nécessaire après mise en place d'unités de traitement mécano-biologiques. Pour mémoire, la production d'Ordures Ménagères sur toute la Guadeloupe était estimée par le Plan entre 158.850 et 181.200 tonnes.

Selon le site internet Gabar'Belle et le rapport de l'inspection des Installations Classées, les dispositifs de traitement des fumées choisis seront dotés des meilleures technologies disponibles et les rejets seront conformes aux Valeurs Limites d'Emission notamment en ce qui concerne les dioxines et les furanes. C'est la moindre des choses.

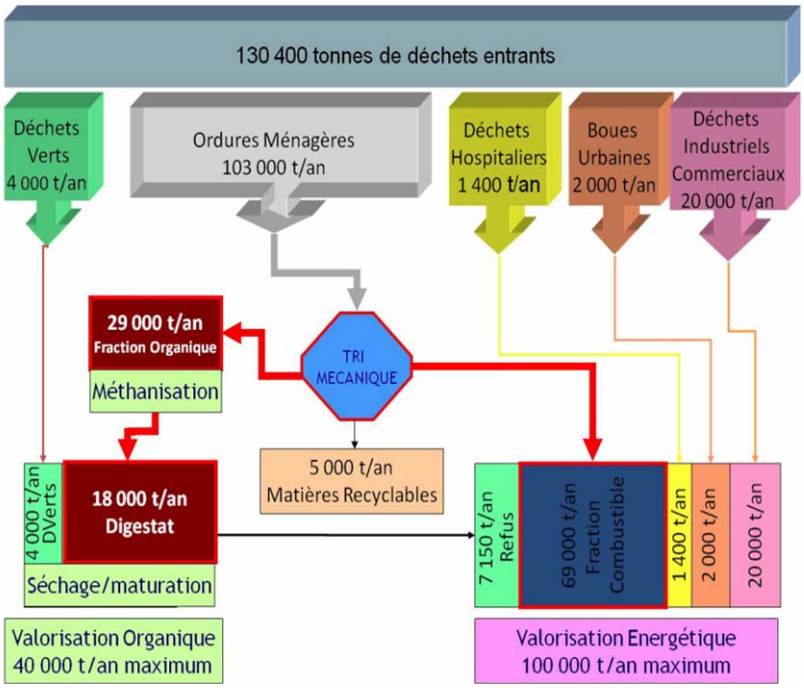

Schéma de Gabar'Belle selon Valorgabar

Durant l'enquête publique, des oppositions se sont exprimées jusque dans des départements hors Guadeloupe, en Bretagne notamment, pour dénoncer le surdimensionnement des installations, le faible taux de valorisation matière en amont de l'incinération, la proximité des habitations et notamment d'une école et d'une crèche, et les coûts exorbitants. Un avis favorable est donné par le Commissaire-Enquêteur sous réserve notamment que les mâchefers ne soient pas utilisés en sous-couche routière. Pour la capacité maximale de 100.000 tonnes, plus de 30.000 tonnes de mâchefers seront sous-produits chaque année. Cette réserve n'a pas été prise en compte car l'autorisation prévoit bien l'utilisation de la fraction valorisable des mâchefers en tant que matériaux de substitution dans les travaux publics, en application des réglementations nationales. Le Parc Naturel de Guadeloupe a, après de nombreux échanges, émis un avis favorable sous réserve entre autres qu'un état des lieux de la contamination de l'environnement soit réalisé. Ce point zéro permettrait d'appréhender la pollution générée par l'incinérateur et de la distinguer de la pollution historique. Cette demande n'a pas été reprise dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Les remarques sur le surdimensionnement des installations n'ont pas non plus été prises en compte car il a été considéré que la capacité de 100.000 tonnes/an est conforme aux prévisions ; l'augmentation de la production totale de déchets compenserait le meilleur taux de tri. Le taux d'humidité des déchets en Guadeloupe qui limite le Pouvoir Calorifique Inférieur –PCI- n'a pas été considéré comme problématique. L'arrêté dit en outre que les déchets entrants proviennent « en priorité » des communes adhérentes du SICTOM en précisant que les autres communes pourront également y amener leurs déchets « en harmonie avec les plans départementaux d'élimination des déchets ».
La production de REFIOM est évaluée à 3.000 tonnes/an ; ils devront être évacués en Installation de Stockage de Déchets Dangereux en métropole.

Les bons plans d'Urbaser et de Valorga **Encadré 9**

Les travaux de la plate-forme dite Gabar'Belle et de son incinérateur sont chiffrés à 185 millions d'euros. 70 millions de subventions ont été accordés via le fonds européen Feder, l'Etat, la Région, le Département et l'Ademe. Le montant et l'affectation définitive de toutes les subventions doivent encore être confirmés. La société Valorgabar doit apporter environ 10 % sur ses fonds propres. Le solde devait être financé par des emprunts bancaires mais les banques ont refusé d'accorder à Valorgabar le crédit bail selon les conditions initiales.
L'Etat sentant le vent du boulet c'est-à-dire la perte de la subvention européenne et les pénalités pour non fermeture de la décharge, soit un total de plus de 100 millions d'euros, a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations. Celle-ci a accepté fin mars 2011 d'accorder un prêt à hauteur de 50 millions d'euros, le Département et la Région se portant garants. Il n'y a donc plus ni risques ni périls pour Valorgabar, industriel privé titulaire d'une Délégation de Service Public.
Si l'exploitant devient pollueur, il est sûr qu'il ne sera pas payeur !

Aux incertitudes financières s'ajoutent les incertitudes techniques. Selon le schéma de Valorgabar, 18.000 tonnes/an de fractions organiques devraient être triées et dirigées vers la méthanisation afin de produire du compost. Ce procédé vendu par Valorga a rencontré de nombreux problèmes techniques sur des installations similaires en métropole avec au final un compost de mauvaise qualité contenant trop de plastique et autres indésirables. Les contraintes particulières du climat guadeloupéen sur les équipements et l'éloignement des pièces détachées laissent présager des pannes et des arrêts à répétition. Ces difficultés techniques et le risque de retour au sol d'un compost de mauvaise qualité ont conduit l'Ademe à refuser de subventionner le volet méthanisation du projet Valorgabar.

Les travaux n'ont pas débuté dans les temps ; ils auraient dû commencer en mars 2009 selon les documents initiaux du SICTOM. 26 mois sont nécessaires entre la première pierre et la mise en service des installations selon le planning soumis à enquête publique. Même si les financements semblent bouclés, les installations ne seront pas opérationnelles le 1er janvier 2013. Le premier parpaing a été posé le 21 avril 2011. Au mieux, la mise en route aura lieu mi 2013.

Début des travaux juillet 2010 (déjà 17 mois de retard)
Mise en service : novembre 2012 …

Que faire du flux de déchets qui ne pourra plus aller sur la Gabarre pendant au 6 mois si ce n'est 18 en fonction des retards prévisibles du chantier ? La prolongation de l'activité de la décharge dans les conditions réglementaires d'application de l'arrêté préfectoral n'est pas privilégiée par l'Etat qui met en avant les risques de pénalités européennes. Il nous semble cependant que compte tenu des conditions archipélagiques de la Guadeloupe un argumentaire pourrait être développé envers la Commission Européenne pour suspendre ces pénalités éventuelles. Dans l'hypothèse où cette option serait définitivement repoussée par l'Etat, le report des déchets admis pour le moment à la Gabarre sur le centre de Sainte-Rose se heurterait à des infrastructures routières inadaptées, au refus des populations et de ses élus. Le climat de confiance qui s'est progressivement établi entre l'exploitant et les riverains serait lui aussi dégradé et de nombreux apports arrivant aujourd'hui en toute irrégularité à la Gabarre ne pourraient être réglementairement admis à Sainte Rose. Seuls quelques flux spécifiques homogènes et non valorisables pourraient provisoirement, sous réserve de rationalisation de la flotte de camions et de l'acceptabilité sociale, être transférables sur le centre de Sainte-Rose dans la mesure où celui-ci reçoit 80.000 tonnes de déchets par an et que sa capacité d'accueil annuelle et moyenne autorisée est de 150.000 tonnes. Restent les hypothèses d'un convoi de déchets en conteneurs vers la métropole ou l'immersion !

Perspectives et recommandations Gabar'Belle

- Dans l'hypothèse où la fin d'exploitation de la décharge serait effectuée dans les règles et que les flux de matières valorisables seraient détournés de l'enfouissement, entrer immédiatement en négociation avec l'Union Européenne pour prolonger la durée de vie de la Gabarre jusqu'à la mise en service de la plate-forme multifilière (tri, méthanisation, compostage) et de son incinérateur.

- Les conditions exceptionnelles du montage financier imposent des conditions exceptionnelles d'exploitation, de surveillance et d'information sur les activités de la plate-forme. Un site internet aux frais de l'exploitant doit être disponible avec les résultats de l'analyse en continu des rejets de l'incinérateur. Sur une base hebdomadaire, l'exploitant devra y porter à la connaissance du public les tonnages de déchets entrants, de déchets incinérés, de déchets valorisés, de déchets évacués sur d'autres centres de traitement. Tout autre élément utile à la compréhension de la vie du site doit également être rendu public comme les incidents, accidents, qu'ils portent sur la sécurité du personnel ou l'environnement.

- Embaucher en priorité sur le site de tri Gabar'Belle les chiffonniers actuellement présents sur la décharge et qui accepteraient cet emploi.

- La gestion des mâchefers produits par l'incinérateur doit faire l'objet d'une planification particulière.

- Le PDEDMA prévoit un site de stockage de déchets ultimes supplémentaire à celui de Sainte-Rose et complémentaire de la plate-forme de Valorgabar ; les investigations dans ce sens doivent être rendues publiques. Un nouveau site ne pourra être acceptable par la population que si la collecte sélective permet de limiter les volumes enfouis.

B- Sainte-Rose

1) Historique et emprise

Le site de Sainte-Rose est implanté au sommet du plateau de l'Espérance, entre la rivière Salée et la rivière de la Ramée, dans un paysage agricole. L'habitat est clairsemé et les premiers riverains sous les alizés sont à environ 1 km. Le site fait face à la mer, à moins de 2 km du Grand Cul-de-Sac Marin.
La décharge a été ouverte en 1988 alors que celle de Deshaies posait des problèmes en raison de sa proximité avec un site touristique. Les apports ont fait un bond avec les déchets post-catastrophe du cyclone Hugo et elle est devenue la décharge brute publique permanente pour les communes de Sainte-Rose, Lamentin et Deshaies, principalement. Elle a été fermée en octobre 2008. Le volume de déchets est estimé à 250.000 m^3 déposés sur environ 3,5 hectares. Les feux y étaient routine pour éloigner les animaux et réduire le volume. Aucun historique ne permet d'avoir une bonne visibilité sur les quantités et natures de déchets jetés. Pendant le fonctionnement de la décharge, aucun dispositif n'a été mis en place pour protéger l'environnement et empêcher les lixiviats de migrer vers le milieu naturel. Le contrôle des eaux souterraines effectué avant la mise en exploitation du nouveau site met en évidence une mauvaise qualité des eaux souterraines avec une concentration importante de matières organiques, de métaux lourds et des traces d'hydrocarbures.
L'arrêté préfectoral autorisant Sita Esperance à exploiter le stockage de déchets non dangereux dispose que « dans un délai de un an après le début des opérations de stockage nouvellement admis sur le site, la décharge brute existante est résorbée ».
Ce n'est pas encore totalement le cas et cette non conformité est citée dans l'arrêté de mise en demeure le 28 octobre 2010 affichée en mairie. Le massif a été débarrassé d'une partie de ses ferrailles, voitures et autres engins et déchets dangereux puis recouvert de terre pour empêcher les arrivées d'air et contrôler ainsi les feux couvants. Ces déchets anciens doivent être repris et déposés dans les nouvelles alvéoles, après extraction des déchets dangereux identifiables résiduels et tri mécanique des matières valorisables. Des tests sont en cours. Le coût de la réhabilitation est estimé à 12 millions d'euros et l'exploitant espère une aide européenne.

Le massif de l'ancienne décharge après couverture

Le projet d'implantation d'un centre de stockage officiel s'est heurté à une opposition de la population et des élus locaux dès 2006 et a entraîné des blocages de routes et des manifestations. Le préfet de l'époque a malgré tout déclaré le projet d'Intérêt Général par arrêté du 22 août 2007. Les négociations ont repris lors du changement de préfet et ont abouti à une révision à la baisse de la superficie de stockage et à son couplage avec une unité de Traitement Mécano Biologique pour limiter les volumes enfouis. Il a été également assuré que Sainte-Rose ne serait pas le seul centre de stockage de l'île, conformément au PDEDMA. Après les affrontements, y compris entre industriels du déchet, le site de Sita Espérance a été autorisé par arrêté du 10 avril 2008 et ouvert en août 2009. Le site s'étend sur 63 hectares. 42 hectares seront dédiés à l'exploitation dont 25 pour le stockage de déchets réparti entre 42 alvéoles.

2) L'exploitation en cours.

Le site de l'Espérance est le seul site de stockage de déchets aux normes dans toute la Guadeloupe. Tous les équipements et infrastructures ne sont pas finalisés à ce jour. Les travaux ont pris du retard lors des « évènements » selon l'expression consacrée, c'est-à-dire les importantes grèves de 2009. Une Commission Locale d'Information et de Surveillance a été mise en place. Elle intègre les associations de protection de l'environnement Nord Basse-Terre Environnement, Le Gaïac et l'URAPEG (Union Régionale des Associations du Patrimoine et de l'Environnement de la Guadeloupe).

Alvéoles en cours d'aménagement

La capacité moyenne annuelle d'entrants autorisés sur le site est de 150.000 tonnes/an. Actuellement le site ne reçoit que 80.000 tonnes/an constituées d'Ordures Ménagères. La quantité maximale admissible sur l'installation est de 3 millions de tonnes sur 20 ans. Les déchets proviennent de toutes les communes de Basse-Terre à l'exception de Goyave, Petit-Bourg et Baie Mahault. Une soixantaine de camions de toutes tailles viennent décharger des déchets chaque jour. Les rotations ne sont pas optimisées et beaucoup de camions sont d'une capacité inférieure à 3,5 tonnes. Venant de l'Est en empruntant la Nationale 2, ils transitent dans le centre-ville de Sainte-Rose, à proximité immédiate de la place du marché dans une configuration accidentogène. L'inadaptation des accès routiers est un point de tension notamment dans la perspective du développement touristique et économique de Sainte-Rose. Le sentiment qui prévaut est qu'après l'ouverture du centre de stockage, la mise en place des routes d'accès adaptées n'est plus une priorité pour les décideurs.

Camion à déchets dans le centre bourg

Une solution alternative à la route serait le transport de déchets par barge depuis les communes de Basse-Terre. Le Grand Cul-de-Sac Marin qui fait face à Sainte-Rose est une zone protégée, touristique et de pêche avec une centaine de pêcheurs artisanaux basés sur la commune. Le Parc National de Guadeloupe a un projet de réintroduction du lamantin dans la baie du Grand-Cul-de-Sac, un mammifère marin herbivore menacé d'extinction dans la zone caraïbe. Le port n'est pas équipé d'infrastructures adaptées pour ce type de trafic. Si elles étaient réalisées, Sainte-Rose craint d'attirer les déchets de toute la Guadeloupe. D'une manière unanime chez nos interlocuteurs tant élus qu'associatifs, la perspective de devenir l'unique centre de stockage de Guadeloupe ravive le souvenir des manifestations.

La procédure d'admission des déchets est conforme à la réglementation. Le portique de détection de la radioactivité au droit du pont-bascule ne s'est encore jamais déclenché. Lors de notre visite, les odeurs autour de l'alvéole en exploitation étaient faibles et localisées. Des filets de lutte contre les envols ont été disposés autour de l'alvéole. Ils sont conçus pour être résistants aux alizés et abattables rapidement en cas d'alerte cyclonique. Il n'y a pas eu de phénomène météorologique de forte puissance depuis l'ouverture du centre.

L'alvéole en exploitation et les filets anti-envols

Le site vu depuis le Nord-Ouest. Nous n'avons pas vu d'envols.

Les déchets déchargés sont compactés par un engin dont la cabine est climatisée. Les hérons pique-bœufs sont présents en abondance. Lors de notre visite, une quantité importante de cartons et bois valorisables mêlés à des Ordures Ménagères a été dépotée dans l'alvéole.

Compacteur au travail avec vue sur mer

Environ 6 départs de feu ont déjà été signalés depuis août 2009 sur le site en raison de fusées périmées de détresse des navires. Pas plus en Guadeloupe qu'ailleurs en France, la filière de collecte de ces engins n'est assurée dans les ports. Cependant ici le service de déminage est intervenu rapidement.

3) La plate-forme de tri

Une plate-forme de tri est ouverte quotidiennement aux communes et aux professionnels et deux jours par semaine aux particuliers. Elle regroupe des encombrants, des déchets verts, des cartons, des plastiques, des métaux ferreux et non-ferreux. Des plastiques et des cartons arrivent également sur le site sous forme de balles lorsque les producteurs sont équipés de presses ce qui n'est pas encore courant. Les déchets verts sont également triés sur place au moyen de grappin par les opérateurs qui ont rapidement acquis le coup de main malgré le caractère très hétérogène des apports de déchets en mélange.

Un conteneur sur rétention permet le stockage en transit de déchets dangereux amenés sur la plate-forme de tri et non autorisés dans le centre de stockage comme les filtres à huile, les piles, les bombes aérosols et les emballages souillés. La température matinale lors de notre visite n'occasionnait pas une ambiance surchauffée et olfactivement industrielle dans ce conteneur. Ces déchets sont ensuite pris en charge par SARP Caraïbes.

Les batteries sont regroupées dans les box sur rétention à côté du conteneur. Des pneus sont fréquemment déposés au fond des bennes alors qu'ils sont interdits sur le site. Lorsque le producteur est identifiable, il est prié de venir les rechercher. Malgré tout, une benne pleine de pneus était en attente d'évacuation.

L'exploitant a en projet une unité de Traitement Mécano Biologique qui prendrait le relais de la plate-forme de tri et permettrait de séparer les fractions valorisables du gisement issu de la collecte sélective et des Déchets Industriels Banals et encombrants des ménages. Le tri ne sera pas uniquement mécanique. L'instruction du dossier est en cours.

4) Impacts sur l'environnement.

Les lixiviats de la décharge sont collectés et traités avant rejet dans la rivière Salée qui doit faire l'objet d'un suivi hydrobiologique. L'exploitation avait débuté avant la mise en route de la station de traitement des lixiviats, ce qui était un des autres points de l'arrêté de mise en demeure. Ci-dessous une photo du prétraitement biologique qui précède la filtration et l'osmose inverse maintenant opérationnelles.

Les eaux de ruissellement qui ne sont pas en contact avec les alvéoles sont dirigées vers des bassins de rétention dont l'aménagement était en cours de finalisation fin février. Ils sont dimensionnés pour des pluies décennales. Les eaux après passage dans un débourbeur déshuileur et décantation sont également rejetées dans la rivière Salée. Les biogaz produits par la fermentation des déchets sont collectés et brûlés par une torchère.

Avec le centre de Sainte-Rose, la Guadeloupe est passée du stade de la préhistoire des déchets à une ère réglementaire ouvrant la voie à d'autres maillons du cycle de gestion et de valorisation.

Perspectives et recommandations Sainte-Rose

- Achever la réhabilitation de l'ancienne décharge.
- Valoriser les biogaz
- Maintenir les relations de confiance avec la population et les élus notamment en refusant une éventuelle sollicitation de l'Etat pour se substituer à Gabar'Belle en attendant sa mise en route.
- Approfondir le schéma de transport des déchets par voie maritime en associant les habitants, les élus et les associations, les activités de pêche et de plaisance. Le transport fluvio-maritime des déchets doit tirer profit du programme Navire du Futur mis en œuvre par le gouvernement français.

IV- LES DECHARGES FERMEES OU THEORIQUEMENT FERMEES

Toutes ces décharges sont brutes c'est-à-dire exploitées sans protection de l'environnement. Avant 2008, trois sites étaient autorisés en Guadeloupe : La Gabarre, Baillif et Saint-François. Au moins 14 autres décharges sauvages fonctionnaient sans autorisation et deux quais de transfert autorisés ont été spontanément reconvertis en décharge. Selon les inventaires non exhaustifs du BRGM – Bureau de Recherches Géologiques et Minières, bases de données Basias et Basol-, 14 décharges anciennes sur l'archipel totaliseraient 3,5 millions de m3 de déchets (sans inclure la Gabarre). Sauf exception, les communes exploitaient seules ces sites.

La plupart des anciennes décharges visitées[3] ont fait l'objet en 2005 d'arrêtés de mise en demeure de régularisation administrative ou de fermeture et de remise en état. La mise en conformité avec les réglementations françaises et européennes étant impossible vu l'absence totale sur ces sites historiques de mesures de protection du milieu naturel (pas de collecte des lixiviats et des biogaz) et l'instabilité des massifs de déchets pas ou peu compactés, une deuxième tournée d'arrêtés préfectoraux est intervenue en 2008 pour imposer leur fermeture définitive. Leurs réhabilitations ont été prescrites par une troisième tournée d'arrêtés entre 2008 et 2010 préconisant un remodelage des massifs de déchets, leurs couvertures, la collecte des eaux pluviales extérieures aux massifs et leur contrôle avant rejet dans le milieu naturel et éventuellement une gestion des biogaz. Les suivis doivent être exercés pendant 30 ans sur la qualité des eaux; « Dans le cas où une dégradation significative de la qualité des eaux souterraines est observée, l'exploitant en informe sans délai le préfet et met en place un plan d'action et de surveillance renforcée ». Notre crainte est que la pollution s'étende encore dans le milieu naturel avant que le plan d'action sorte des cartons. Les eaux souterraines de Grande-Terre constituent le principal aquifère de l'archipel guadeloupéen. La production des lixiviats susceptibles de polluer les eaux et les sols est cependant limitée par le fait que la mise à feu a été un mode de gestion de routine sur ces sites, afin de réduire le volume de déchets et de limiter les proliférations d'insectes et d'animaux comme les chiens. Les eaux d'extinction des incendies quelles soient naturelles ou mobilisées par les pompiers contribuent à la contamination des sols et des ressources aquatiques. Le coût moyen de la réhabilitation d'une de ces vieilles décharges est d'environ 1,2 million d'euros et est éligible aux fonds de l'Ademe.

A l'exception de Saint-François, Baillif et Petit Canal, ces décharges dites fermées reçoivent encore des déchets avec ou sans l'assentiment des communes. L'ancienne décharge de Sainte-Rose a déjà été évoquée dans le précédent chapitre.

[3] Voir carte page 78

A- Grande-Terre

1) Saint-François

La décharge est implantée sur une ancienne carrière de tuf calcaire au lieu dit Desvarieux. Elle est entourée de plusieurs mares et une station de pompage est installée en amont hydrologique immédiat. Lieu d'enfouissement autorisé depuis 1974, elle a pris de l'ampleur après le cyclone Hugo pour s'étendre sur 8 hectares. Initialement géré par une société privée, le dépôt s'effectuait sans compactage et avec une couverture limitée de tuf.

Des incendies accidentels et volontaires se sont régulièrement produits. Les déchets entrants provenaient de Saint-François et du Moule et exceptionnellement de communes plus éloignées en période de crise sociale lorsque d'autres décharges étaient fermées. La population de Saint-François double lors de la saison touristique et la production y est aujourd'hui estimée à 800 kg/habitant/an contre 391 kg pour le reste du territoire national. Hormis les Ordures Ménagères, la décharge a réceptionné des VHU, des encombrants, des déchets verts, des gravats et des déchets métalliques. Des carcasses animales y ont également été enfouies. La décharge était autorisée mais non conforme et devait être fermée en application de la loi depuis 2002. C'est un point noir pour les maires qui se sont succédés. Malgré son extension, les habitations se sont multipliées autour avec une spéculation sur la fermeture du site.

Les premières habitations sont à quelques mètres de la décharge

Saint-François souhaitait maintenir en activité la décharge jusqu'en 2012, tant que la nouvelle plate-forme de la Gabarre n'aurait pas été opérationnelle afin de ne pas envoyer ses déchets sur un site ne respectant pas les normes. Le premier projet de réhabilitation prévoyait une reprise des déchets anciens en parallèle de la continuation de la réception de déchets frais qui auraient été triés. Ce projet a été refusé par l'administration sous la pression du contentieux européen visant à la fermeture définitive du site.

Dans un premier temps, à partir de juillet 2009, les enfouissements ont été stoppés, les incendies ont été jugulés et le site clôturé. Certains déchets comme les VHU et des vieux tracteurs ont été extraits et expédiés à la Gabarre. Les déchets repris afin de permettre la construction de la déchèterie et de la plate-forme provisoire de traitement, ainsi que les flux frais, ont subi un traitement mécano-biologique. Celui-ci consistait en un déchiquetage et une homogénéisation en tambour des déchets puis une mise en andins sur palettes. Les andins aérés ont été recouverts de déchets verts broyés avant maturation jusqu'à décomposition des matières organiques. Cette méthode développée par Faber Ambra/Eco Serv Holding est principalement utilisée dans les pays chaud à fort taux d'humidité. Les déchets non traitables ont été compactés.

Déchets verts broyés avant mise sur andins

Andins de maturation

La décharge a été définitivement fermée le 31 décembre 2010. Elle accueille cependant les déchets de professionnels et la collecte des encombrants qui ne peuvent être pris en charge sur la déchetterie trop exigüe.

La fermeture est clairement affichée et le site est gardienné

Encombrants triés sur site

Une nouvelle mouture du projet de réhabilitation est en cours de finalisation. Il prévoit l'excavation des déchets sur 2 mètres, une couverture par géomembrane, une collecte des eaux et divers aménagements comprenant entre autre un atelier de récupération et recyclage pour donner une nouvelle vie aux objets. A terme, il est envisagé d'y créer un jardin municipal avec des activités tournées vers l'environnement.

La fermeture définitive de la décharge n'a pas entrainé l'apparition de dépôts sauvages, crainte de la municipalité. A l'heure actuelle, les bennes vont directement à la Gabarre à la fin de chaque tournée de collecte. Un quai de transfert était en cours de finition lors de notre visite, pour rationaliser les rotations de camions (divisées par 3 à terme). L'acheminement vers la Gabarre pose des problèmes de circulation particulièrement pendant la saison de la canne où les routes sont encore plus encombrées que d'ordinaire. Un quai de transfert commun à Saint-François, Sainte-Anne et au Moule prévu dans le PDEDMA devait être financé par le SICTOM mais las d'attendre, Saint-François a décidé de le mettre en place par ses propres moyens. Une vigilance particulière sera portée aux conditions d'exploitation de ce quai pour limiter les nuisances olfactives et les mouches.

Le quai de transfert en cours de finition

Saint-François a mis en place une collecte sélective des encombrants par tournée hebdomadaire qui peut également faire l'objet d'un service particulier lorsque les habitations sont éloignées ou difficiles d'accès. Il est prévu de doubler les capacités de la collecte encombrants et déchets verts. Le broyeur installé pour la réhabilitation de la décharge traite actuellement les déchets verts des professionnels. Il n'y a pas encore de borne d'apport volontaire. L'objectif de fin d'année est la mise en place de la collecte en porte-à-porte. La déchetterie de Saint-François est particulièrement bien tenue (cf. chapitre déchetterie).

La ville de Saint-François a organisé un débat citoyen sur les déchets durant la seconde partie de l'année 2009 qui a fait émerger des propositions. Les associations de protection de l'environnement et d'insertion contribuent à l'amélioration de la gestion des déchets sur Saint-François avec notamment des campagnes d'information, la mise en place de composteur individuel, des opérations de nettoyage des plages et le développement du réemploi (Vernature, CEP…)

2) Petit Canal

Au lieu-dit La Darse, la décharge de Petit Canal a comblé entre 3 et 4 hectares de mangrove sur le domaine public maritime. Les enfouissements ont débuté dans les années 70 et une grande surface de la décharge ressemble maintenant à un terrain vague bordant un petit port de pêche et de loisir. Des pêcheurs de crabes viennent y poser leurs pièges.

Limite Nord-Ouest du site : les remblais de vieux déchets tombent dans l'anse.

Piège à crabes sur le remblai ancien.

Selon la fiche Basias, 40.000 m^3 de déchets seraient enfouis sur cette décharge brute qui n'a jamais été autorisée par arrêté et les photos datant de l'exploitation montrent en plus des Ordures Ménagères un apport important de déchets de démolition. Les envols étaient favorisés par l'absence de couverture. Des regroupements importants de VHU, déchets d'automobiles et déchets métalliques sont toujours présents au Nord du site. Il s'agit d'apports anciens.

Une citerne de gaz ouvre la voie

et mène vers un tas de VHU

Vieux tambour de machine à laver et batterie

La végétation reprend ses droits

Tôles de démolition et pneus agricoles

La plaque d'immatriculation est encore déchiffrable.

L'arrêté de juillet 2010 impose dans le cadre de la réhabilitation un décapage d'une partie des déchets pour en faire in situ un dôme afin de faciliter la collecte des eaux de ruissellement. Cet arrêté saute directement de l'article 6 à l'article 8, l'article 7 sur le suivi de la qualité des eaux souterraines est passé à la trappe.

Perspectives et recommandations Petit-Canal

- Etant donné le milieu naturel environnant, les activités de pêche et de tourisme contiguës, il serait utile d'évacuer les déchets excavés vers un centre de traitement réglementaire.

- Prescrire un suivi de la qualité des eaux souterraines.

- Organiser l'évacuation des VHU, batteries et autres déchets automobiles dont les différents liquides polluent les sols, la mangrove et la mer.

3) Sainte-Anne

La décharge de Sainte-Anne a été ouverte en 1985 sur une ancienne carrière de tuf à 1,6 km au Nord-Ouest du bourg et en bordure de la route départementale. Elle n'a jamais été autorisée et souvent sujette aux incendies. Selon la base de données Basias, 200.000 m^3 de déchets y seraient enfouis. Ils ont été partiellement recouverts de tuf. Considérée comme fermée, cette décharge n'a pas bénéficié d'un arrêté de fermeture et de réhabilitation.

A gauche de la décharge, l'exploitation de tuf continue

La décharge a été fermée en 2003 et réouverte comme solution d'urgence pendant la crise sociale. En septembre 2009, elle était toujours employée par la commune pour l'enfouissement d'Ordures Ménagères censées être acheminées à la Gabarre. La décharge est toujours un point d'apport de déchets par les particuliers. Les tas sur la route devant et derrière la grille en témoignent. Durant notre visite, un couple a tenté de venir déposer des pneumatiques usagés mais en a été dissuadé par notre présence.

Déchets devant la grille

Déchets derrière la grille perméable

La commune utilise la décharge comme point de regroupement pour des VHU, des pneus, des DEEE et autres encombrants.

Vue partielle des déchets récents

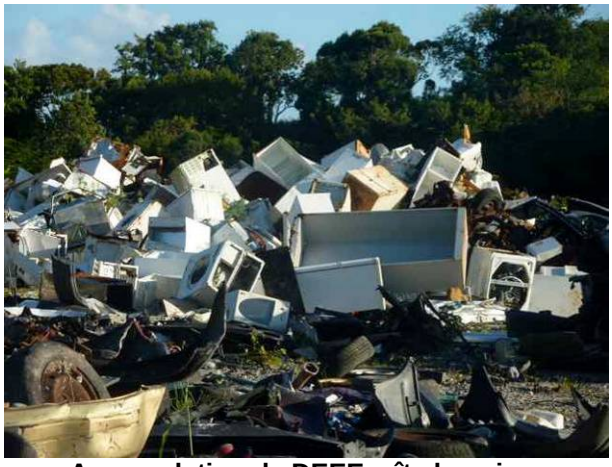

Accumulation de DEEE, gîte larvaire

D'autres déchets d'automobile sont présents comme des batteries abandonnées au milieu de déchets ménagers. Les VHU ont été compactés. Selon le témoignage d'un riverain, un broyeur a fonctionné sur le site jusqu'à une période récente et les voitures étaient ensuite acheminées pour recyclage chez AER –Antilles Environnement Recyclage-.

Batterie en cours de dégradation

VHU écrasés

Une vache fait la pause au milieu des débris

Perspectives et recommandations Sainte-Anne

- Ne plus utiliser le site comme point de regroupement des VHU, pneus et encombrants.

- Evacuer les animaux présents sur site et trouver un autre emplacement pour l'éleveur.

- Extraire les déchets dangereux visibles en surface ainsi que les ferrailles.

- Nettoyer les abords, faire de l'information au public et dans un second temps appliquer les sanctions contre l'abandon des ordures.

4) Le Moule

La décharge du Moule s'étend sur 2 hectares au lieu-dit Duteau à 7 Km à l'Ouest du Bourg du Moule mais les premières habitations sont à moins de 2 km. Le site a été utilisé comme dépotoir à partir de 1982, 1984 ou 1986 selon les sources. Le volume de déchets enfouis est estimé dans la base de données Basias à 7.500 m^3; il doit y en avoir beaucoup plus car le tonnage collecté en 2001 sur la commune du Moule était de 9.000 tonnes et le site de Duteau était la seule décharge en fonctionnement. Le massif historique est aujourd'hui recouvert de végétation. Il est à proximité immédiate d'un château d'eau en amont hydrographique et d'une nappe utilisée pour la consommation humaine selon un riverain. Des bovins paissent autour.

Le massif se devine sous la végétation

La décharge est fermée depuis 2007 (environ), ce qui fût indiqué sur un panneau aujourd'hui illisible. Un autre panneau à l'entrée du site prétend qu'elle fût contrôlée. Elle n'a jamais été autorisée et devait être fermée dès 1999 car saturée. Les incendies y étaient fréquents et importunaient les riverains ; les chiens attaquaient le bétail, particulièrement les veaux.

Décharge fermée en théorie

Décharge contrôlée en théorie

Les abords sont jonchés de déchets apportés récemment : déchets de démolition, pneus, DEEE, Ordures Ménagères, déchets verts, VHU, batteries, extincteurs, textiles …

Le chemin d'accès à la décharge est sur la gauche.

Les déchets sont peu à peu recouverts

Les DEEE sont présents en grande quantité

Ils constituent des gîtes larvaires confortables

Le stock de pneus est lui aussi important

Mise à feu pour dégager la route, émissions toxiques et pollution du sol assurées

Des riverains excédés mettent parfois le feu aux déchets qui débordent sur la route et empêchent la circulation.

Sur le triangle est indiqué :
« SVP Ici c'est un compteur d'eau »

Des feux sont également allumés pour la récupération de métaux.

Durant notre visite du site, un petit camion d'entreprise locale est venu benner sans complexe un tas de déchets verts. Un arrêté de réhabilitation a été émis.

Perspectives et recommandations Le Moule

- Evacuer dans un site réglementaire les déchets déchargés aux abords du site et dont le volume est en passe d'égaler celui de l'ancienne décharge.

- Faire une opération spéciale pneumatiques usagés et encombrants, deux nids préférentiels à moustiques.

5) Anse-Bertrand

Située au lieu-dit de l'anse Castalia, la décharge communale brute et non autorisée de l'Anse-Bertrand surplombe la mer. Elle est facilement accessible depuis la route touristique de la Grande Vigie. Ouverte depuis 1974, 50.000m^3 de déchets y seraient

enfouis selon Basias. Ils étaient sporadiquement étalés par un bulldozer et parfois poussés vers la mer.

La végétation dresse actuellement une barrière précaire sur le front de falaise

Des ordures de tous types y ont été enfouies avec une particularité : des fientes, viscères ou carcasses en provenance des élevages de volailles situés sur la commune. La décharge à tort qualifiée de décharge communale de déchets inertes est officiellement fermée par arrêté de 2008.

Un portail a été installé avec un panneau indiquant la fermeture de la décharge ce qui freine peut-être les apports par les particuliers à l'intérieur du site mais pas au bord de la route.

Déchets divers déposés devant le portail

Vue générale de l'intérieur de la décharge

Manifestement, la commune utilise toujours la décharge. Des déchets alimentaires et des déchets verts visibles lors de notre passage avaient été déposés récemment. De toutes les décharges dites fermées, c'est la seule où nous avons vu des Ordures Ménagères fraîches et des mouches.

Déchets frais, y compris déchets verts sont toujours déposés à l'intérieur de la décharge

Aspirateurs, bidons de nitrate de chaux, cartons, plastiques et encombrants divers

Les incendies volontaires et involontaires fréquents lors de l'exploitation sont encore observés. Ils visent à réduire le volume de déchets et à éloigner les animaux détritivores et les chiens.

Brûlage récent pour de la récupération de métaux

Tas consumé. Le feu a endommagé la végétation

Vers le Nord du site, DEEE, matelas, sac d'ordures et déchets verts sont déchargés sur d'anciennes zones de brûlage.

Aérosols et déchets alimentaires

Résidus de combustion et déchets de démolition

L'arrêté d'octobre 2009 prescrivant la réhabilitation et un suivi trentenaire est pour l'instant resté lettre morte mais un appel d'offres est en cours.

Perspectives et recommandations Anse-Bertrand

- Fermer le portail avec autre chose qu'un morceau de ferraille rouillé.
- Conformément à l'indication du panneau à l'entrée, poursuivre les contrevenants.
- Nettoyer les abords du site.
- Extraire les déchets dangereux visibles en surface ainsi que les ferrailles.
- Initier une campagne de ramassage des déchets tombés en bord de mer et qui n'ont pas été emportés par les vents et les courants.
- Mettre en place une collecte et une valorisation des déchets verts.

6) Port-Louis

L'enfouissement de déchets sur le lieu-dit la Ravine Cassis a débuté dans les années 1970. Il s'agissait au début d'un dépôt pour bagasse et ferrailles devenu par la suite une décharge brute d'Ordures Ménagères. Le site n'a jamais été autorisé et il s'étend actuellement sur environ 4 hectares au pied d'un ancien moulin à sucre, au milieu des champs de canne et de prairies humides servant de pâture. La végétation a aujourd'hui recouvert le massif d'Ordures Ménagères d'où émergent les VHU, les encombrants et déchets de démolition. Les véhicules étaient regroupés là par la DDE. Selon Basias, 150.000 m^3 de déchets y seraient enfouis. Cette décharge a également fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure en 2005 puis d'une fermeture administrative en 2008. Les apports semblent avoir cessé à l'intérieur du site bien fermé par un portail mais ils sont importants à l'extérieur.

DEEE, ferrailles et encombrants divers

Les mises à feu sont fréquentes sur les tas au bord de la route.

A l'intérieur du site, les déchets sont anciens

La décharge brute de Port-Louis a également fait l'objet d'un arrêté de réhabilitation classique en novembre 2009.

7) Morne-à-l'Eau

La décharge brute et jamais autorisée de Morne-à-l'Eau est implantée sur le domaine public, dans la forêt marécageuse, à moins de 100 m des premières habitations et à 150m du canal des Rotours, circuit touristique de découverte de la mangrove et des oiseaux marins. Ouverte dans les années 1970, elle empiète sur environ 2 hectares. Le massif est principalement constitué d'Ordures Ménagères, de déchets de démolition et de VHU. Les incendies volontaires et involontaires y étaient fréquents. A la fin de l'exploitation, des gardiens ont été postés à l'entrée du site pour éviter des apports en provenance de la zone industrielle de Jarry. Selon la fiche Basias, 122.000 m^3 de déchets y seraient enfouis. La commune a été mise en demeure en 2005 de mettre la décharge aux normes ou de la remettre en état. Elle a finalement été officiellement fermée par arrêté en 2008. Un nouvel arrêté du 19 octobre 2010 impose des prescriptions techniques pour sa réhabilitation et un suivi trentenaire. La nappe d'eau étant affleurante, il n'est pas jugé envisageable de mettre en place un bassin de collecte des eaux de ruissellement. Nous n'avons pas visité ce site.

B- Basse-Terre

1) Baillif

La décharge de Baillif a ouvert en 1970 et a été autorisée par arrêté préfectoral de 1974. Elle est située sur le lieu dit Blanchette à 1 km au Nord de la commune entre la Nationale 2 et la mer qu'elle surplombe ; la limite Sud du Parc National de Guadeloupe est à 500 m au Nord. La décharge couvre une superficie d'environ 8 hectares.

Vue sur mer depuis le haut de l'ancien quai de déchargement

Jusqu'en 1989, la décharge de Baillif a reçu les déchets de 5 communes. A sa fermeture en juin 2008, les 10 communes du SYMCTOM[4] utilisaient le site, c'est-à-dire Capesterre, Trois-Rivières, Gourbeyre, Vieux-Fort, Basse-terre, Saint-Claude, Vieux-Habitants, Pointe-Noire, Bouillante et Baillif. Des déchets verts, des VHU, des encombrants et des Déchets Industriels Banals, des Déchets Dangereux des Ménages, des déchets hospitaliers et des déchets du bâtiment y ont également été déposés. En 1995, un huissier a constaté un charnier de 3.000 chiens sur la décharge. Des apports incontrôlés ont été effectués de nuit. Une partie des déchets a été broyée avant enfouissement jusque dans les années 90. Certains déchets verts ont été extraits des flux à partir de 2000, année d'acquisition d'un compacteur et également d'un pont-bascule. Baillif a été exploitée par Nicollin Antilles à partir de 2002.

Selon la base de données Basias 2.000.000 m^3 de déchets seraient enfouis ici. Le substrat est de type roches volcaniques et aucune protection du milieu naturel n'a été mise en place pendant l'exploitation. Le site est traversé par un cours d'eau temporaire qui se jette dans la mer. Les déchets étaient poussés en bord de falaise. Les feux étaient courants et pratiqués volontairement pour réduire le volume de déchets et récupérer des métaux. Encore maintenant des fumerolles s'échappent du massif non compacté côté falaise.

[4] Syndicat Mixte de la périphérie de Basse-Terre pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Le premier arrêté préfectoral de mise en demeure n'est émis qu'en 2005. En mars 2006, le site est momentanément fermé par arrêté municipal suite à un énième incendie. Des riverains excédés par les fumées et inquiets des risques sanitaires notamment pour les écoles voisines bloquent les accès. Un nouvel arrêté de mise en demeure de la préfecture tombe. Des marches sont organisées contre la réouverture de la décharge. Cependant en mai 2006, le site est réouvert sous protection des forces de l'ordre ; un arrêté préfectoral de juin 2006 autorise l'exploitation pour un an et il sera prorogé jusqu'à la fermeture définitive en juin 2008.

Actuellement, la végétation a repris sur des surfaces planes mais elle est pelée.

Vue vers le Nord-Est

Vue vers le Sud

La décharge a été sécurisée et elle est correctement fermée empêchant tout nouvel apport. Le dossier de réhabilitation de 2009 propose de couvrir le site pour limiter les infiltrations, d'installer une récupération des lixiviats qui ne seraient pas déjà partis dans le sol et en mer, et une couverture végétale. Ces travaux sont estimés à 4,3 millions H.T. Il est envisagé d'ouvrir sur le site après réhabilitation un centre de transfert des déchets vers la Gabarre, une déchetterie et un centre de tri mécano-biologique. Le massif instable en bord de falaise en raison de l'absence de compactage pendant la majorité de l'exploitation peut du moins en partie s'effondrer dans la mer des Caraïbes. L'arrêté de fermeture prescrit une réhabilitation sans édicter de modalités précises. Elles devraient être émises prochainement.

Perspective et recommandation

- A Baillif aussi une étude épidémiologique est recommandée.

- Initier une campagne de ramassage des déchets tombés en bord de mer et qui n'ont pas été emportés par les vents et les courants.

2) Bouillante

« Une décharge fermée ? Ah non, non, il n'y a pas de décharge fermée ici mais si vous voulez déposer des déchets il y a la décharge ouverte à côté du cimetière ». Ainsi avons-nous trouvé le « quai de transfert » de Bouillante autorisé par arrêté en 1982. Nous n'avons pas eu confirmation d'un arrêté de fermeture du centre qui aurait pu être émis en 2010 selon Basias. La décharge sauvage de Bouillante adossée au cimetière est à quelques pas de la mer et de la station d'épuration. La voie d'accès est jonchée de déchets des deux côtés sur environ 200 m.

La voie d'accès au quai de transfert

Plus loin, le portail d'entrée. Les déchets sont aussi déposés à l'intérieur.

Le site sert de point de regroupement de DEEE. Les petits équipements sont stockés dans des casiers qui débordent. Le gros électroménager froid est déposé côté cimetière.

Casiers pour les petits DEEE

Amas de gros électroménagers derrière les tombes

Les déchets s'accumulent en hauteur et en largeur : plastiques, sacs poubelle, ferrailles, bois traités, tôles ondulées, terre et gravats de démolition, matelas, tableau du planning des matchs de foot locaux, fûts et pots de peintures, batteries et autres déchets automobiles.

Des brûlages étaient en cours au fond de la décharge et les résidus de combustions anciennes sont nombreux.

Regroupement de batteries au sol

Le tas de déchets est surplombé par une ligne électrique exposée au risque incendie.

Perspectives et recommandations Bouillante

- Evacuer les déchets, extraire du massif ce qui est valorisable comme les ferrailles apparentes et ce qui est dangereux comme les batteries.

- Informer la population et signaliser l'interdiction de déposer des ordures.

- Désigner un autre site de regroupement des DEEE qui sera gardienné.

3) Capesterre-Belle-Eau

Entrée de l'ancienne décharge

Le site de stockage a été ouvert en bord de mer au lieu-dit Moulin à Eau en 1970. Il aurait été autorisé selon Basias et 60.000 m^3 de déchets y ont été enfouis. En 1982, la décharge est transformée en quai de transfert pour envoyer les déchets à Baillif. Les accumulations d'ordures pas assez souvent évacuées ou déposées n'importe où par des particuliers ont causé des nuisances importantes aux riverains et à la zone touristique de l'allée Dumanoir. Les mouches abondent. Le site a été débarrassé des encombrants et une partie des déchets a été évacuée vers Sainte-Rose en 2010. La déchetterie de Capesterre Belle-Eau est attenante à l'ancienne décharge (cf. chapitre déchetterie).

C – LES ILES

Le projet de schéma départemental de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères de 1988 prévoyait pour les Saintes et la Désirade un compactage des déchets puis un transport en conteneurs pour incinération à l'usine de la Gabarre. A Marie-Galante, la décharge pouvait continuer à fonctionner.

Les décharges citées dans ce rapport ont ouvert dans les années 70 ou 80 et ont donc pris le relais d'anciens sites non répertoriés à l'exception de celui du Marigot à Terre-de-Haut cité par Basias et repérable sur les photos satellites. Ces îles ont un fort attrait touristique, la production de déchets y est variable suivant les saisons.

Dans un contexte archipélagique plus encore que dans un contexte insulaire, les problématiques liées à la gestion des déchets sont aigües.

Ces sites ont tous fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure de régularisation ou de fermeture et de remise en état en mai 2005, d'un second arrêté de fermeture en 2008 et d'un troisième arrêté de réhabilitation en 2010.

1) Marie-Galante.

Trois décharges étaient en fonctionnement depuis les années 1970 à Capesterre, Grand-Bourg et Saint-Louis.

DR

La décharge de Grand-Bourg au lieu dit Folle-Anse pendant son exploitation
En bas, regroupement de Véhicules Hors d'Usage

Ces sites sujets aux incendies étaient ouverts à tous, sans protection du milieu naturel ni pesée à l'entrée. Le tonnage enfoui sur ces trois sites était estimé en 2001 à 5.300 tonnes /an.

2) La Désirade

Située au niveau de l'Anse Devanty-Bon à proximité de la Ravine Charles, l'ancienne décharge de la Désirade est à 150 m d'une réserve naturelle avec une vue sur mer remarquable comme beaucoup de décharges des îles. Le site a été exploité pendant 25 ans et selon Basias, 20.000 m^3 de déchets y ont été enfouis. Des observations menées au début des années 2000 signalent la présence de grandes quantités de verre et de boites de conserve ainsi que de déchets de démolition. Les études en vue de la réhabilitation ont été en partie financées par le Conseil Régional. D'autres initiatives ont été prises au niveau communal et soutenues par la Région pour réduire le volume de déchets comme la mise en place de composteurs individuels, l'acquisition d'une presse pour compacter les cartons, les plastiques et les canettes.

3) Les Saintes

Une décharge à Terre-de-Bas et une autre à Terre-de-Haut ont été ouvertes dans les années 1980.

La décharge du Chameau sur Terre-de-Haut

Selon Basias 3.500 m^3 d'OM sont enfouies au lieu dit Le Chameau sur le versant abrupt Sud surplombant la mer.

La décharge de la Pointe-du-Cap (Terre-de-Bas) a un volume de 7.000 m 3 selon Basias. En fait, les déchets étaient amenés sur le site pour y être brûlés à l'air libre. La DDE s'est également servie de ce site pour regrouper des VHU.

4) Le transfert maritime des déchets des îles vers la Gabarre.

Depuis la fermeture de ces décharges, les déchets sont expédiés par mer vers Pointe-à-Pitre. Trois fois par semaine, la barge qui effectue le tour des îles charge des bennes pleines de déchets ou dans le cas de Terre-de-Haut directement le camion de collecte.

L'organisation de ces transferts n'a pas été anticipée et les bennes utilisées dans un premier temps étaient des bennes à canne. Il s'agit maintenant de bennes traditionnelles bâchées mais qui ne sont pas adaptées à un transport maritime de déchets.

Arrivée de la barge au port de Jarry-Baie-Mahault, tous panneaux ouverts

Marie-Galante utilise son ancienne décharge comme site de regroupement intermédiaire et était fin février sur le point d'attribuer le marché pour la construction d'un quai de transfert.

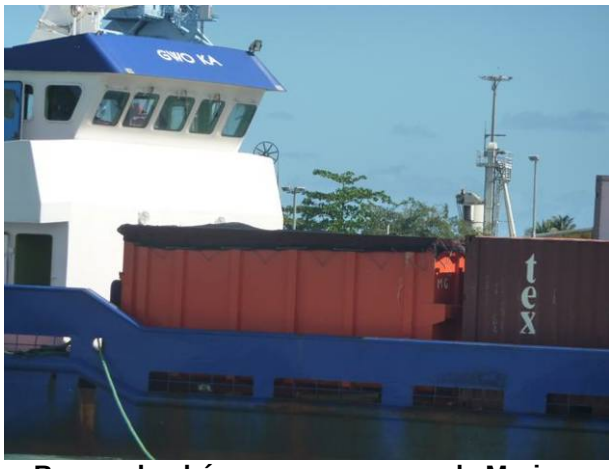

Bennes bachées en provenance de Marie-Galante

Bennes de Terre-de-Bas

Les bennes débarquées sont chargées sur un camion et acheminées vers la décharge de la Gabarre. Le trajet aller/retour entre le port et la décharge prend moins de 20mn, pesée et contrôle à l'entrée du site compris.

15 h, le camion quitte la ZI de Jarry

15h06, il arrive à l'entrée de la Gabarre

Un appel d'offres a été lancé par le SICTOM en décembre 2010 pour le transport maritime des déchets des Iles du Sud vers la Guadeloupe continentale sur une barge dédiée prenant en charge directement les véhicules de collecte trois jours par semaine. Les volumes indicatifs sont pour les trois îles concernées, Marie-Galante, Terre-de-Haut et Terre-de-Bas, de 565 m^3 hebdomadaire en période normale et 847 m^3 en période de pointe.

D- Les autres sites d'enfouissement

D'autres sites d'enfouissement encore plus anciens sont inscrits à l'inventaire. Ils n'ont pas été réhabilités et leur environnement ne fait pas l'objet d'une surveillance. Plus aucun apport de déchets n'y est pratiqué aujourd'hui à notre connaissance. Il s'agit sur Basse-Terre des sites de Capesterre au lieu-dit Le Carbet, de Jarry, de Deshaies et de Goyave au lieu dit Caraïbe où 42.000 m^3 seraient stockés à proximité de la Mangrove. Sur Grande-Terre, Basias mentionne l'ancienne décharge du Gosier.

Toutes les décharges historiques ne sont pas répertoriées et en cherchant les décharges récentes, nous avons parfois été dirigés vers des sites bien connus localement mais absents des inventaires régionaux. Par exemple sur la commune des Abymes, un stand de tir est maintenant implanté sur une vieille décharge qui n'est plus du tout visible à l'œil nu pour un novice.

S'ajoutent à cette liste l'éclosion des décharges sauvages spontanées sur le bord des routes, dans les ravines, dans la forêt, sur les falaises ou même en ville. Les plaintes visant les pollueurs sont exceptionnelles. On peut citer l'action du maire de Petit Canal contre un enseignant et une infirmière venus déposer des déchets à la forêt de Deville-Maisoncelle.

Perspective et recommandation pour toutes les décharges dites fermées

- Sur deux des sites visités, des déversements ou tentatives se sont produits pendant nos études de terrain. Les nuisances de ces apports pour les riverains, l'environnement et la collectivité qui doit régulièrement assumer financièrement l'évacuation des déchets appellent une meilleure information du public et éventuellement par la suite la mise en place ponctuelle d'un agent assermenté habilité à verbaliser.

- Le déchet attire le déchet et le cycle peut durer longtemps si les sites ne sont pas totalement clos et leurs abords nettoyés. C'est aussi pour cela que nous déconseillons d'utiliser les emprises d'anciennes décharges comme point de regroupement des VHU ou DEEE avant leurs envois vers les filières de recyclage.

- Les déchets dangereux comme les batteries devraient faire l'objet d'une tournée spécifique intercommunale pour les extraire des massifs.

- Baillif et l'Anse-Bertrand doivent être réhabilitées en urgence étant donné leurs emplacements en bord de falaise.

Les déchets post-catastrophe. **Encadré 10**

Les catastrophes génèrent des quantités de déchets considérables en un temps très réduit. En Guadeloupe, des décharges brutes ont été ouvertes ou alimentées massivement après le déferlement de l'ouragan Hugo en 1989.

Le passage du cyclone Dean en Martinique et en Guadeloupe en 2007 a également laissé derrière lui de nombreux bateaux de plaisance détériorés, de grandes quantités de tôles, gravats, meubles, appareils électroménagers, canapés, matelas, bois traités et arbres abattus. Un premier bilan minimal faisait état de 900.000 tonnes de déchets produits. L'absence de stockages intermédiaires pré-désignés a conduit à l'évacuation des déchets dans des décharges sauvages ou au regroupement sur des sites improvisés à proximité des habitations. Les nuisibles prolifèrent dans ces amas et mettent en danger la sécurité sanitaire de même que les substances dangereuses qui s'écoulent et se répandent dans les sols et l'eau. Une intervention de l'armée a été nécessaire dans les zones les plus problématiques pour évacuer les déchets. Certains sont toujours en place, fondus dans le paysage par la végétation. Des boues et des eaux souillées avec du chlordécone se sont accumulées dans des endroits préférentiels.

Seul le plan Polmar Terre de lutte contre la pollution du milieu marin approuvé en 1998 et modifié en 2005 traite de ce problème en Guadeloupe. Que faire des déchets après un cyclone ou un tremblement de terre ? Suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, une nouvelle catégorie d'installation classées a été créer pour éviter l'ouverture de sites dits provisoires qui finalement s'incrustent et sont oubliés. Il s'agit de la rubrique 2719 qui soumet à déclaration les installations temporaires de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles d'un volume supérieur à 100 m^3. La gestion des déchets post-catastrophe doit également être intégrée dans les plans régionaux et départementaux déchets. Robin des Bois encourage les élus a créer des groupes de travail chargés d'identifier les procédures à appliquer et les lieux de stockage les moins pénalisants en préparation de la prochaine catastrophe. Cela ne la fera pas venir plus vite et réduira les risques d'effets collatéraux sur la santé des citoyens et l'environnement.

V- LES DECHETS DANGEREUX

Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux initié en 1999 n'a jamais été validé. Sous l'impulsion de la Région, le Plan Régional d'Elimination et de Gestion des Déchets de la Guadeloupe a été finalisé en 2008 et adopté en 2010. Il fournit la seule synthèse disponible des flux et exutoires de ce type de déchets pour la Guadeloupe. Les estimations parfois à la louche mettent en évidence, comme pour les Ordures Ménagères, une connaissance imparfaite du gisement, ce qui favorise les pertes dans la nature. Le bilan général fait état d'un gisement mobilisable compris entre 41.500 et 44.600 tonnes pour l'année 2005 alors que seulement 1/3 de ce tonnage est éliminé selon des filières « identifiées et vraisemblablement conformes ». Depuis 2008, du chemin a été parcouru ; il reste encore long. Certains types de déchets dangereux comme les batteries ont été évoqués dans les précédents chapitres.

A- Les déchets d'hydrocarbures

Selon le Plan Régional d'Elimination et de Gestion des Déchets Dangereux de Guadeloupe, le gisement des déchets d'hydrocarbures est estimé à 2.000/3.000 tonnes/an provenant des activités industrielles et maritimes. Le gisement d'huiles usagées à capter serait d'environ 1.600 tonnes/an. Les déchetteries en fonctionnement disposent de bornes. Celles mise à disposition sur la marina de Pointe-à-Pitre ne sont pas maintenues dans un état de fonctionnement satisfaisant.

Borne d'Apport Volontaire d'huile usagée sur le port de Sainte-Rose.

Les points d'apport sur la marina de Pointe-à-Pitre ont été financés par l'Ademe, le Feder, la Région et le Port Autonome de Guadeloupe.

Le déchargement à terre des déchets d'hydrocarbures en provenance des navires et notamment de leurs fonds de cales est un enjeu important pour la mer des Caraïbes. Ce qui n'est pas déchargé à terre risque de l'être en mer. 1.177 navires marchands ont fait escale dans le Port Autonome de Guadeloupe en 2009.

Les déchets d'hydrocarbures sont pour la plupart regroupés chez SARP à La Jaula. Certains vont subir un prétraitement avant expédition vers l'hexagone. La société Karukera Assainissement pratique de la collecte et du transit de déchets d'hydrocarbures qu'elle expédie elle-même en métropole ; elle intervient surtout dans les stations services et a fait quelques rares curages de citernes de yachts.

SARP Caraïbes **Encadré 11**

SARP est le point de chute de nombreux déchets dangereux produits en Guadeloupe. Elle dispose d'une installation de transit de déchets dangereux notamment d'huiles usagées autorisées depuis 1990 (arrêté au profit de Guadeloupe Collecting Oil). Le traitement et la valorisation des déchets d'hydrocarbures y sont autorisés depuis 2001. Son site d'une capacité de stockage de 440 m^3 pour les huiles usagées et 220 m^3 pour les huiles traitées est implanté dans la zone industrielle de La Jaula. La société effectue également la collecte et le transit des lampes et des piles et est autorisée pour le regroupement et le tri des DEEE professionnels ou provenant de la collecte sélective. C'est également vers Sarp que convergent les Déchets Dangereux des Ménages et les Déchets Toxiques en Quantités Dispersés triés. Ceci explique, sans le justifier, l'encombrement du site tel qu'observé depuis l'extérieur.

Cuves de stockage Sarp

Big-bag, fûts, palettes et autres déchets collés-serrés.

Perspectives et recommandations déchets d'hydrocarbures

- Poursuivre la mise en place de Borne d'Apports Volontaires et veiller au bon entretien et à la bonne utilisation des équipements.

- L'adéquation des volumes collectés chez les industriels avec le dimensionnement de leurs installations devrait être vérifiée dans le cadre de l'inspection des Installations Classées.

- De même, les inspecteurs des Affaires Maritimes devraient mener des opérations de contrôles ciblées sur les registres d'hydrocarbures des navires.

B- Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux – DASRI.

La gestion des DASRI en Guadeloupe est de la compétence de la Direction de la Santé et du Développement Social. Les incinérateurs des centres hospitaliers et des cliniques ont fermé les uns après les autres, les derniers ayant fonctionné sont ceux de Bouillante et de Marie-Galante stoppés début 2006. Environ 700 tonnes de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux de la Guadeloupe et de l'archipel ont été alors acheminés vers Igetherm, parfois dans des mauvaises conditions notamment pour le segment transport maritime. Une partie du gisement a échappé à la filière et a certainement été enfouie. Mais tous ces constats sont à mettre en perspective avec le scandale Igetherm dans son ensemble.

La cheminée de l'incinérateur du CHU de Pointe-à-Pitre n'a pas été démontée

Le scandale Igetherm **Encadré 12**

« L'incinération des déchets hospitaliers, c'est notre affaire » tel était le slogan d'Igetherm. C'est devenu l'affaire de tous. D'abord avec la dispersion sur Baie-Mahault des rejets atmosphériques explosant les normes puis avec l'épandage en plein soleil et sous les pluies des déchets infectieux et enfin avec les incendies criminels à répétition dégageant des dioxines. Compresses souillées, poches de sang, seringues, produits chimiques, médicaments périmés et déchets anatomiques : 800 tonnes se sont accumulées en bordure de mangrove sans que les établissements de soins clients d'Igetherm ne s'inquiètent des dommages portés par l'installation à la santé publique. Liquidée en 2009, Igetherm a laissé un site pollué orphelin à la charge de la communauté. L'Ademe a financé en urgence le regroupement, l'enlèvement et le traitement des déchets en métropole (1,3 millions d'euros). Les travaux ont été réalisés en 2010. Des déchets chimiques ont été expédiés chez CITRON au Havre en Seine-Maritime ; ils n'ont pas été traités et CITRON est aujourd'hui en faillite.

Depuis la fermeture d'Igetherm, une unité de banalisation de certains déchets d'activités de soins est en place à côté de la déchetterie de Petit-Pérou (Tecmed, filiale d'Urbaser). Les déchets ainsi sommairement hygiénisés sont ensuite déversés à la Gabarre. Les pièces anatomiques -morceaux de corps humain-, doivent elles être envoyées au crématorium. Des bornes d'apport de DASRI sont progressivement mises en place dans les déchetteries et dans les centres des SDIS –Service Départemental d'Incendie et de Secours-.

Il est prévu d'incinérer les DASRI dans l'incinérateur Valorgabar lorsque le projet se sera concrétisé, à l'exception de déchets spécifiques à expédier en Europe comme les lots de sels d'argent, de déchets à risques chimiques et toxiques, des déchets mercuriels et des déchets radioactifs. 6 sites producteurs de déchets radioactifs ont été identifiés en Guadeloupe par l'Andra[5] dans le domaine médical et de la recherche. Lorsqu'ils sont contaminés par des radionucléides à vie très courte, les

[5] Agence Nationale des Déchets Radioactifs

déchets peuvent être mis en décroissance dans l'établissement. Les autres catégories doivent théoriquement être envoyés en centre de stockage pour déchets faiblement et moyennement radioactifs dans l'hexagone.

Perspectives et recommandations DASRI

- Généraliser les bornes d'apport de déchets de soins comme il en existe à la déchetterie de Saint-François.

- Vérifier l'efficacité et les rejets atmosphériques du procédé d'hygiénisation.

- Rendre publique l'étude sur l'impact de l'incendie et du stockage prolongé des déchets Igetherm si elle a bien été réalisée...

C- Les déchets agricoles

Les déchets agricoles ne sont pas tous des déchets dangereux mais sont ici regroupés pour une question de lisibilité. Adivalor, société chargée au niveau national de l'organisation et de l'élimination des déchets de l'agro-fourniture, n'intervient pas dans la collecte des déchets d'exploitation en Guadeloupe.
Une première opération de collecte des Produits Phytosanitaires Non Utilisés était en cours mi avril 2011 à l'initiative de la Chambre d'Agriculture. Les produits regroupés sont ensuite envoyés chez Sarp Caraïbes avant expédition pour destruction en métropole. Depuis 2006, les professionnels organisent un ou deux jours par mois des collectes d'Emballages Vides de Produits Phytosanitaires. Les bidons sont ensuite envoyés chez Ecodec.

Depuis 2004, des collectes des gaines de plastique entourant les régimes de bananes -Film Plastique Agricole Usagé- sont également effectuées dans chaque commune concernée trois jours par mois pendant la saison. En 2010, près de 212 tonnes, soit environ 90% du gisement, ont ainsi été envoyées chez Ecodec, ce qui a coûté aux Producteurs de Guadeloupe 50.000 euros.

Gaines de plastique

Les écarts de bananes (bananes hors calibre) ne sont pas valorisés et finissent selon les témoignages recueillis « dans la ravine ». Une convention sur la « valorisation de la banane dans l'alimentation animale » vient d'être signée entre le Groupement des Producteurs de Bananes, les Grands Moulins des Antilles et l'INRA.

Perspective et recommandation déchets agricoles

- Impliquer Adivalor dans la collecte des déchets d'exploitation agricoles.

D- Les PCB

Selon la DEAL, le plan d'Elimination des PCB en Guadeloupe s'est déroulé dans les règles et était en phase de finalisation en février 2011. Les transformateurs et condensateurs contaminés ont été transportés par voie maritime en métropole. Deux transformateurs en attente d'évacuation avaient été vandalisés sur la zone aéroportuaire en 2007 laissant s'échapper 200 litres d'huile contaminée. Il est aussi possible que des petits détenteurs d'appareils contenant des PCB (artisans hôtels, exploitations agricoles…) n'aient pas été identifiés dans le cadre de l'inventaire national et que des transformateurs contaminés soient encore en place. De plus l'inventaire BASOL des sites pollués recense deux sites dont les sols sont pollués aux PCB : l'ex-centrale EDF de Jarry Sud, fermée en 2000 et le site de la Caribéenne de Recyclage occupé dans les années 70 par une activité de stockage et de récupération de métaux qui aurait aussi traité des transformateurs usagés contaminés.

E- Les autres déchets dangereux

Piles, bois traités, amiante, solvants, peintures … la liste est longue et quelle que soit leur nature et leur volume, ils ont un point commun : ils n'ont pas d'exutoire autorisé en Guadeloupe et devraient faire l'objet d'une réexpédition vers l'Europe. Les observations de terrain sur les décharges montrent qu'une partie du gisement n'est pas collectée mais déversée en mélange avec les Ordures Ménagères. Il s'agit en particulier des Déchets Dangereux des Ménages et Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités commerciales dont le taux d'élimination en filières agréées est le plus faible. Ceci est dû à une mauvaise information du public et des entrepreneurs et à l'inadaptation des équipements mis à disposition pour collecter ces déchets. Les palettes traitées aux fongicides, les autres bois traités au CCA –Cuivre Chrome Arsenic- comme les poteaux électriques et téléphoniques n'ont pas de filière d'élimination agréée ; la fin de vie s'effectue le plus souvent par brûlage et sans doute par réutilisation non contrôlée.

F- L'expédition des déchets dangereux

Le transport maritime des déchets à éliminer en métropole peut doubler les coûts. Les aides récentes au transport via le fonds de compensation des surcoûts liés à l'éloignement ne sont pas encore suffisantes pour détourner une partie du gisement d'une élimination locale illégale et moins coûteuse ou de stockages prétendument provisoires qui concerneraient près de 50 % du gisement.

En avoir ou pas ? On ne peut pas exclure de prime abord le principe d'un centre de traitement de déchets dangereux en Guadeloupe. Une telle installation affranchirait les producteurs de contraintes administratives et économiques lourdes et réduirait les voies d'élimination non contrôlées dangereuses pour la santé publique et l'environnement.

L’enquête de Robin des Bois

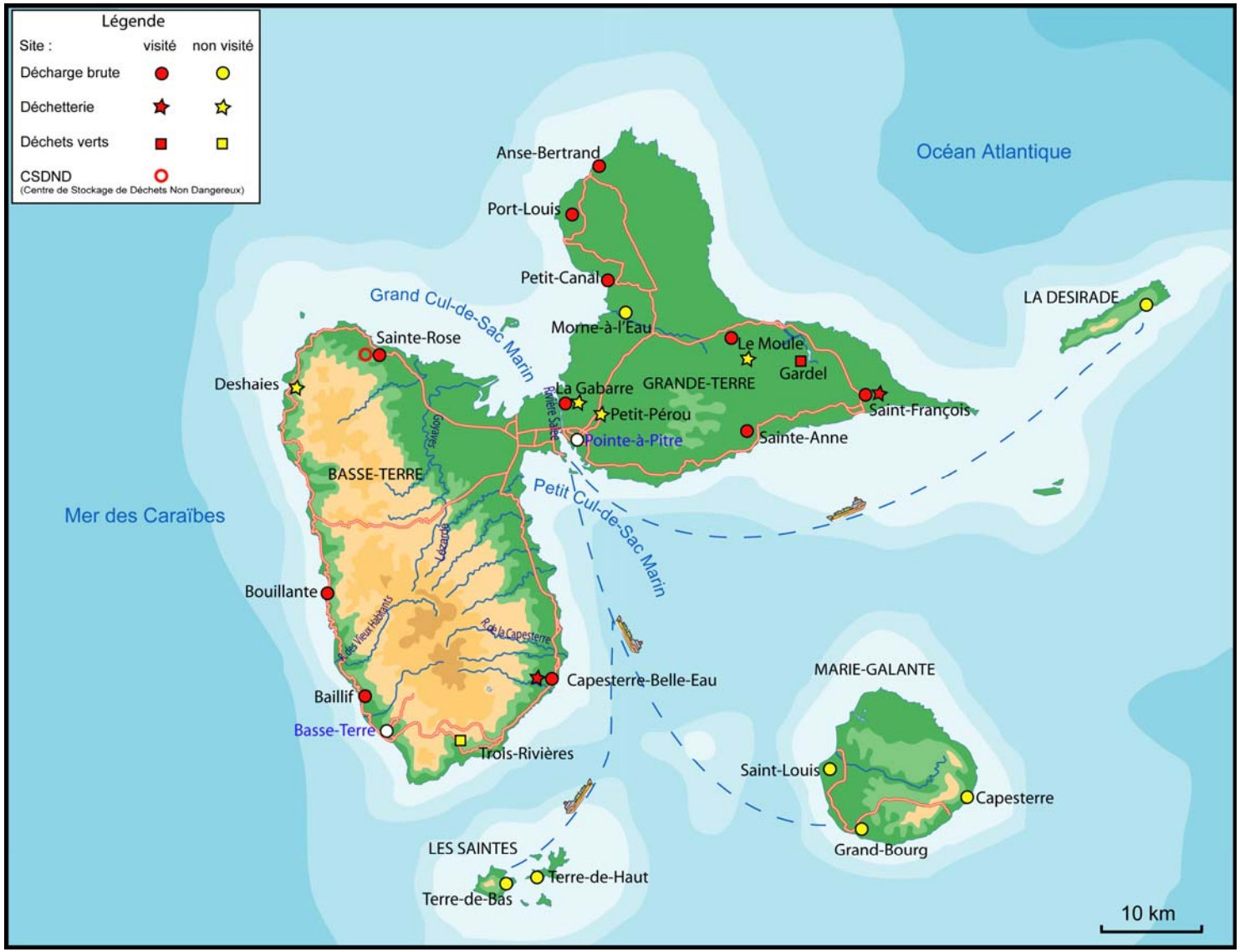

CONCLUSION

A première vue, l'affaire est simple et entendue, incontournable et circonscrite. Les déchets de l'archipel guadeloupéen sont produits sur place. Les services de contrôle technique et financier de l'Etat veillent à ce qu'il n'y ait pas de fausses notes sur le terrain et de dérives dans les livres comptables. L'Ademe est présente pour surveiller le bon usage des subventions qu'elle accorde. Le département ultra marin ne produit pas assez de déchets pour, dans l'état économique actuel, transformer en matières premières les matières secondaires issues de la collecte des papiers/cartons, des plastiques, des métaux, des verres et de tous autres matériaux dont les guadeloupéens se défont. Dans un élan de bon sens, on se dit que les déchets verts, occasionnellement surabondants après les cyclones, sont transformés sur place en un compost tropical très prisé et que les autres types de déchets sont ramassés, triés, regroupés, emballés et expédiés au plus offrant par le port de Pointe-à-Pitre par lots soigneusement préparés à leur vie nouvelle et que, maillon ultime, le non-triable et le non-marchand sont traités ou stockés avec les meilleurs moyens disponibles.

A l'examen, l'affaire est beaucoup plus compliquée. Le passif laissé par la ronde des préfets, les négligences de la Direction de la Santé et du Développement Social[6] et le manque de moyens techniques et financiers des communes est lourd. Les forces vives des éco-organismes ou systèmes équivalents dédiés à la collecte et à la valorisation des consommables, des déchets agricoles et de tous les autres déchets soumis à la Responsabilité Elargie des Producteurs n'ont mis que récemment les pieds sur l'archipel, sauf peut-être pour venir en vacances. Des élus alimentent des guerres picrocholines et la maladie du Nimby[7] au détriment de l'intérêt général. Le SICTOM de l'agglomération pointoise qui a la haute main sur le flux principal des déchets collectionne les erreurs, les incompétences et les irrégularités de tous types. Le pouvoir de police des maires n'est que peu exercé : les déchets s'abattent en nuées sur les falaises, dans la mangrove, sur les flancs de la Soufrière, autour des cimetières. Les décharges anciennes et les dépôts sauvages libèrent dans l'atmosphère des quantités non estimées de dioxines et d'autres polluants persistants et dangereux. Les conséquences de ces feux couvants ou volontaires ne sont pas jusqu'alors inscrites sur la feuille de route des services sanitaires et vétérinaires alors que la population est déjà sous l'influence du chlordécone. Plus que le Grenelle de l'Environnement, le contentieux de la France avec la Commission Européenne pour non respect du droit communautaire relatif aux déchets fait bouger les lignes, au dernier moment.

A l'avenir, le regard extérieur et concret que Robin des Bois vient de porter sur la gestion des déchets en Guadeloupe éclaire les perspectives suivantes :
- Les populations doivent être clairement informées des risques auxquels elles sont directement ou indirectement exposées de par les pratiques historiques et en partie survivantes. Elles doivent être destinataires d'informations claires et répétées sur la nécessité du tri sélectif. Si les équipements sont adaptés et que la population a des

[6] Devenue Agence Régionale de Santé en charge des déchets avant que cette compétence ne soit transférée à la DEAL – Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
[7] Not in My Back Yard – Pas dans mon jardin.

garanties sur la valorisation de ce qu'elle trie, le bouche à oreille sera beaucoup plus efficace qu'une campagne d'information sponsorisée.
- Le secteur commercial doit être contraint à rattraper son énorme retard dans le tri de ses Déchets Industriels Banals.
- Les moyens du service de l'Inspection des Installations Classées et de l'Ademe doivent encore être renforcés pour s'approcher d'une gestion des déchets exemplaire en Guadeloupe d'ici 2020 telle qu'appelée par le Grenelle de l'Environnement et accompagner les communes.
- L'exploitation de la Gabarre dans sa phase de transition avant la mise en place de la plate-forme doit être réalisée en conformité avec son arrêté préfectoral.
- La réalisation du projet Valorgabar doit être étroitement et constamment surveillée par les pouvoirs publics en particulier dans les segments tri préalable et valorisation matière des lots triés, méthanisation, communication et responsabilité environnementale de l'exploitant.
- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes a été jusqu'à présent perçue de manière aléatoire ; la régularisation de la situation pourrait s'accompagner d'un dispositif pour que l'argent encaissé par l'Etat à ce titre soit réinjecté spécifiquement pour l'amélioration de la gestion des déchets en Guadeloupe.
- Des passerelles doivent être lancées entre toutes les parties prenantes pour partager les informations, mettre en avant les bonnes performances, quantifier tous les flux, dénoncer les insuffisances, susciter les améliorations, mutualiser les équipements, bref introduire de la solidarité active dans la lutte contre la dispersion des déchets et les déperditions financières. La création d'un syndicat à l'échelle du département, quelles que soient les modalités, couplé à un observatoire collégial des déchets sont deux perspectives déjà en débat qui permettront de concrétiser cette solidarité.

SOURCES

Entretiens

- Association Nord Basse-Terre Environnement. Entretien avec Monsieur Uneau le 17 février 2011.
- Ademe Guadeloupe. Entretien avec M. Corosine, le 24 février 2011.
- Monsieur E. Bénito-Espinal, Entretiens 17-22 février 2011.
- Caribéenne de Recyclage. Entretien avec M. Dominique, responsable du site de Jarry le 21 février 2011.
- Conseil Régional de la Guadeloupe. Entretien avec Mme Joyau Dahomay, Chef du service environnement, le 21 février 2011.
- Conseil Général de la Guadeloupe. Entretien avec M. Louisy, Maire de Goyave, Président de la Commission Environnement Energies du Conseil Général de Guadeloupe en charge de la révision du PDEDMA et Président du Parc National de Guadeloupe, le 24 février 2011.
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DEAL. Entretien avec M. Nicolas, M. Renard, M. Poncet, le 23 février 2011.
- Mairie de Saint-François. Entretien avec Mme Cosaque, Directrice des services techniques, le 23 février 2011.
- Mairie de Sainte-Rose. Entretien avec M. Yacou, maire de Sainte-Rose et président de la Communauté de Communes du Nord Basse Terre -CCNBT-, le 21 février 2011.
- Préfecture de Région Guadeloupe. Entretien avec M. Jaumouillié, Secrétaire Général le 22 février 2011.

Visites de sites

- Décharges des communes de Petit-Canal, Port-Louis, L'Anse-Bertrand, Le Moule, Sainte-Anne le 19 février 2011.
- Décharge de la commune de Baillif le 21 février 2011.
- Déchetterie de Capesterre-Belle-Eau le 22 février 2011.
- Décharge / quai de transfert de la commune de Bouillante le 22 février 2011.
- Décharge et déchetterie de la commune de Saint-François le 23 février 2011.
- La Gabarre Visites 17-21 février 2011
- Séché Environnement. Visite du chantier de réhabilitation. 18 février 2011.
- Sita l'Espérance. CSDND de Sainte-Rose 17 février 2011
- Sita Verde, site de Gardel le 16 février 2011

Sources documentaires

Presse
- France Antilles
- Sept Magazine

Blogs
- http://guadeloupe-decharge-geante.over-blog.com
- http://www.harrydurimel.fr/

Portail d'information et d'actions sur l'environnement et le développement durable en Guadeloupe et aux Antilles http://www.terredavenir.org/

Associations
- Guadeloupe Nature Environnement. http://www.gwadecologie.info/
- Association Nord Basse-Terre Environnement
- An Nou Ay pour un environnement sain http://annouay.over-blog.com/

Organismes publics
- Ademe
- Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DEAL
- Direction Régionale de l'Environnement - DIREN
- Direction de la Santé et du Développement Social de Guadeloupe - DSDS
- Parc National de Guadeloupe
- Programme des Nations-Unies pour l'Environnement

Bases de données
- Basias, Inventaire historique de sites industriels et activités de service. http://basias.brgm.fr/
- Basol, Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics. http://basol.environnement.gouv.fr/
- Base des Installations Classées http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/
- European Quality Shipping Information System (EQUASIS).

- Robin des Bois. Atlas des sites pollués aux PCB. Cinquième édition. http://www.robindesbois.org

Planification

- Conseil Général de la Guadeloupe. Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Guadeloupe (PDEDMA). 16 janvier 2008.
- Conseil Régional de la Guadeloupe. Plan Régional d'Elimination et de Gestion des Déchets Dangereux de la Guadeloupe (PREGEDD). Octobre 2008.
- Préfecture de la Région Guadeloupe/ Direction de l'Agriculture et de la Forêt/Ademe. Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Guadeloupe. Février 1997.

La Gabarre

- Arrêté préfectoral du 2 août 1973 autorisant l'exploitation de la décharge de la Gabarre.
- Arrêté préfectoral de mise en demeure du 16 juillet 2009 à l'encontre du SICTOM de l'agglomération pointoise concernant la décharge brute de déchets ménagers et assimilés de la Gabarre exploitée au lieu-dit « Gabarre » sur le territoire de la commune des Abymes.
- Arrêté préfectoral du 22 octobre 2009 imposant au SICTOM de l'agglomération pointoise la fermeture de la décharge brute d'ordures ménagères et assimilés de la Gabarre exploitée au lieu-dit « Gabarre » sur le territoire de la commune des Abymes et des prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post-exploitation.
- Arrêté préfectoral du 22 octobre 2009 portant prescriptions complémentaires au SICTOM de l'agglomération pointoise pour la réhabilitation du site de la décharge brute de déchets ménagers et assimilés qu'il exploite sur le territoire de la commune des Abymes dans le cadre du projet de construction d'une installation de traitement multifilières de déchets ménagers et déchets Industriels Banals (tri-méthanisation-compostage-incinération).
- Arrêté préfectoral du 29 juin 2010 autorisant la société Valorgabar société délégataire du SICTOM de la Guadeloupe à exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la commune des Abymes au lieu-dit site de la Gabarre, carrefour Grand-Camp.

- BRGM, Agence Régionale des Antilles. V. Petit et M. Lansiart. SICTOM de la région Pointoise. Usine d'incinération des ordures ménagères – Gabarre, Guadeloupe. Etude d'impact. Mars 1991.
- BRGM. SICTOM de la région Pointoise. Usine d'incinération des ordures ménagères – Gabarre, Guadeloupe. Dossier de demande d'autorisation. Novembre 1992.
- BRGM / ANTEA. Isabelle Vallet, Frédéric Milville. Contamination engendrée par une décharge d'ordures ménagères en Mangrove. Exemple de la Gabarre. Proposition de réhabilitation du site et étude de préfaisabilité de l'implantation d'un centre de stockage de déchets industriels spéciaux. Avril 1998.
- BRGM. Réhabilitation du site de « La Gabarre » (Pointe-à-Pitre, Guadeloupe) : Tierce-expertise de cadrage. 2007.
- Chambre Régionale des Comptes de Guadeloupe. Observations définitives formulées à la suite de l'examen de la gestion du SICTOM à compter de 2003. Septembre 2010.
- Commission d'enquête Valorgabar – Rapport et conclusions de la commission d'enquête. Octobre 2009.
- Côtes d'Armor environnement. http://www.gwadecologie.info/public/dos_valorgabar_Cotes_d_Armor_1_.pdf
- Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe. Usine d'incinération du SICTOM de Pointe-à-Pitre. Note technique. Décembre 1989.
- Direction de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe. Production d'Ordures Ménagères du SICTOM de l'agglomération Pontoise et de sa zone d'influence. Rapport de synthèse. 2004.
- Etudia Caraïbes. Centre de stockage de déchets ménagers et assimilés de la Gabarre. Dossier de mise en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 9 septembre 1997. Avril 2005.
- Inspection des Installations classées. Rapport du 20 mai 2010. Demande d'autorisation d'exploiter un centre de traitement multifilières de déchets ménagers et assimilés (tri-méthanisation-compostage-incinération) sur le territoire de la commune des Abymes présentée par la société Valorgabar.
- Institut de Médecine Tropicale du Services de Santé des Armées. Service de Médecine des Collectivités. Evaluation de l'impact sanitaire d'un incendie de décharge. Décharge de Grand Camp-Guadeloupe. (Doc n° 629 IMTSSA/MEDCO/2000) Juin 2000.
- Louis Vanessa. DEA Environnement tropical et valorisation de la biodiversité. Université des Antilles et de la Guyane. Nuisances atmosphériques de la décharge : analyses des gaz et influence des paramètres météorologiques. Soutenu le 13 juillet 2004.
- Mounsamy Miguel. Chargé de mission au SICTOM. Etude sur les chiens errants de la décharge intercommunale de la Gabarre. Juin 2008.

- Mounsamy Miguel. Stagiaire du SICTOM/ IUP ENTES Marseille. La décharge intercommunale de la Gabarre dans son environnement. Août 2002.
- Perilhou Maïlys. Le chient errant en Guadeloupe. Ecole Vétérinaire de Toulouse – ENVT. 2003.
- Séché Environnement. Dossier de presse. Site de la Gabarre. Janvier 2011.
- SICTOM. Documents de communication du 2002-2009.
- SICTOM. Projet du SICTOM de l'agglomération Pontoise dans la révision du PDEDMA de la Guadeloupe. Edouard Benito Espinal. Avril 2007.
- SICTOM. Pourquoi le choix de construire une unité de tri-compostage pour le traitement des déchets ménagers et assimilés en Guadeloupe sur le site de la décharge intercommunale de la Gabarre. Mars 2006.
- SPA Guadeloupe. http://www.spa-guadeloupe.org/historique.html
- Valorgabar. Document de synthèse pour l'enquête publique - 24 août 2009
- http://www.gabarbelle.com/

Sainte-Rose l'Espérance

- Arrêté du 10 avril 2008 autorisant la société Ecopole de l'Espérance à exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux au lieu dit « l'Espérance », territoire de la commune de Sainte-Rose.
- Arrêté de mise en demeure du 28 octobre 2010 à l'encontre de la société Sita Espérance pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux situé sur le territoire de la commune de Sainte-Rose au lieu dit « l'Espérance ».
- Mounsamy Miguel. Master de Sciences et Technologie. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille. Le recyclage des déchets de démolition de la société Société Guadeloupéenne de Travaux Publics et de démoitions. 2005-2006.
- Suez Environnement/Sita. Ecopole de l'Espérance. Dépollution et réhabilitation de la décharge brute de Sainte-Rose. Programme de convergence régionale Guadeloupe 2007-2013. Dossier de demande de subvention. Janvier 2009.
- Suez Environnement/Sita. Sita Espérance. ISDND de Sainte-Rose (971). Rapport d'activité annuel 2009.

Anciennes décharges et déchets des îles

- Arrêté préfectoral du 7 juin 2006 complétant les prescriptions techniques de l'arrêté n° 74-80/AD/1/2 du 28 juin 1974 autorisant le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Basse-Terre à installer et à exploiter une usine de traitement et une décharge contrôlée de résidus urbains sur le territoire de la commune de Baillif au lieu-dit « Blanchette».
- Arrêté préfectoral du 11 décembre 2008 imposant à la commune du Moule des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 6 octobre 2009 imposant à la commune de l'Anse-Bertrand des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 imposant à la commune de Port-Louis des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 4 février 2010 imposant à la commune de Saint Louis de Marie-Galante des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 7 juillet 2010 imposant à la commune de Petit Canal des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 7 juillet 2010 imposant à la commune de Capesterre de Marie-Galante des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 3 août 2010 portant fermeture de la décharge d'ordures ménagères exploitée par la communauté de communes de Marie-Galante et imposant des prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 3 août 2010 portant fermeture de la décharge d'ordures ménagères exploitée par la commune de Terre-de-Haut et imposant des prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post exploitation.

- Arrêté préfectoral du 3 août 2010 portant fermeture de la décharge d'ordures ménagères exploitée par la commune de Terre-de-Bas et imposant des prescriptions techniques pour la réhabilitation et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 19 octobre 2010 imposant à la commune de Morne-à-l'Eau des prescriptions techniques pour la réhabilitation de son ancienne décharge d'ordures brutes ménagères et le suivi trentenaire post exploitation.
- Arrêté préfectoral du 19 octobre 2010 complétant les prescriptions techniques de l'arrêté n° 74-29 /AD/1/2 du 26 mars 1974 autorisant le maire de Saint-François à ouvrir et à exploiter une décharge contrôlée de résidus urbains sur le territoire de la commune de Saint-François au lieu-dit « Labarthe-Desvarieux »..

- Antea – Stratorial finances – cabinet Landot. AMO pour la passation d'un PPP relatif à la réhabilitation de la décharge de Baillif et au développement d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers. Novembre 2009.
- Babel Thierry. DESS Combustion, Pollutions et Risques environnementaux. Faculté des sciences université d'Orléans. Bilan du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Guadeloupe. 2001-2002.
- Mairie de Saint-François. Documents de synthèse sur le débat citoyen.
- Mairie de Saint-François. Fiche de synthèse sur le projet de réhabilitation de la décharge de Desvarieux. Février 2011.
- Mounsamy Miguel. Master de Sciences et Technologies. Institut d'Aménagement et d'urbanisme de Lille. Le recyclage des déchets de démolition de la Société Guadeloupéenne de Travaux Publics et de démolitions. 2005-2006.

Collecte sélective, valorisation et déchets dangereux
- Arrêté préfectoral complémentaire du 27 novembre 2006 portant agrément des exploitants des installations de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage exploitées par la société Antilles Environnement Recyclage (AER) sur le territoire de la commune du Lamentin
- Arrêté préfectoral du 23 mai 2007 portant prescriptions particulières à l'encontre de la Société Caribéenne de Recyclage concernant l'installation de stockage de et de traitement de déchets métalliques exploitée impasse Lavoisier. ZI de Jarry à Baie-Mahault.
- Arrêté préfectoral du 2 août 2007 portant renouvellement de l'agrément de la société SARP Caraïbes pour le ramassage des huiles usagées en Guadeloupe.
- Arrêté préfectoral du 27 mars 2008 autorisant la Société Nouvelle de Récupération SNR à exploiter une installation de démolition des véhicules hors d'usage, transit, regroupement, tri, désassemblage et broyage d'équipements électriques et électroniques mis au rebus, transit, regroupement, tri, cisaillage de déchets métalliques ferreux et non ferreux et de transit de piles et d'accumulateurs au plomb.
- Arrêté préfectoral du 3 août 2008 autorisant la société ECODEC à installer et à exploiter un centre de tri et des unités de recyclage sur le site de la Gabarre, territoire de la commune des Abymes.
- Arrêté préfectoral du 3 avril 2009 autorisant la société SARP Caraïbes à exploiter une installation de transit de déchets dangereux sise ZI de La Jaula sur le territoire de la commune du Lamentin.

- Babel Thierry. DESS Combustion, Pollutions et Risques environnementaux. Faculté des sciences université d'Orléans. Bilan du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Guadeloupe. Bilan 2001-2002.
- Chambre d'Agriculture / Les Producteurs de Guadeloupe
- CCI de Pointe-à-Pitre / Région Guadeloupe / ADEME / DRIRE Antilles Guyane . Guide des Déchets de Guadeloupe. Edition 2007
- Groupe Energipole (AER et Ecodec) : http://www.energipole.be/
- Inspection des installations classées. Rapport du 15 juin 2006 portant agrément des exploitants des installations de découpage ou de broyage des véhicules hors d'usage exploitées par la société Antilles Environnement Recyclage (AER) sur le territoire de la commune du Lamentin
- Inspection des installations classées. Rapport du 9 février 2007. Visite d'inspection approfondie du site de la Société Caribéenne de Recyclage.
- Mounsamy Miguel. Master de Sciences et Technologie. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille. Le recyclage des déchets de démolition de la société Société Guadeloupéenne de Travaux Publics et de démoitions. 2005-2006.

Robin des Bois remercie les responsables des collectivités et des services de l'Etat, les associations, les riverains, les experts, les exploitants des sites visités et tous ceux qui par leur disponibilité, par la mise à disposition de documents pertinents et historiques ont facilité la prise de connaissances, orienté les recherches de terrain et aidé à dégager des perspectives et des pistes d'amélioration.

ROBIN DES BOIS

Enquête de terrain, photos et cartographie
Christine Bossard et Charlotte Nithart
Photos aériennes IGN

Rédaction
Charlotte Nithart Christine Bossard

Responsable de la publication
Jacky Bonnemains

Robin des Bois
Association de protection de l'Homme et de l'environnement
Siège social 14 rue de l'Atlas 75019 Paris
tel : 01 48 04 09 36 / fax : 01 48 04 56 41
contact@robindesbois.org

Robin des Bois est une association de protection de l'Homme et de l'environnement fondée en 1985 et agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle est notamment membre du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques, du Conseil National des Déchets, du Comité de suivi de la filière pneumatique et de la Commission DEEE. Les communiqués et dossiers de Robin des Bois sont disponibles sur www.robindesbois.org